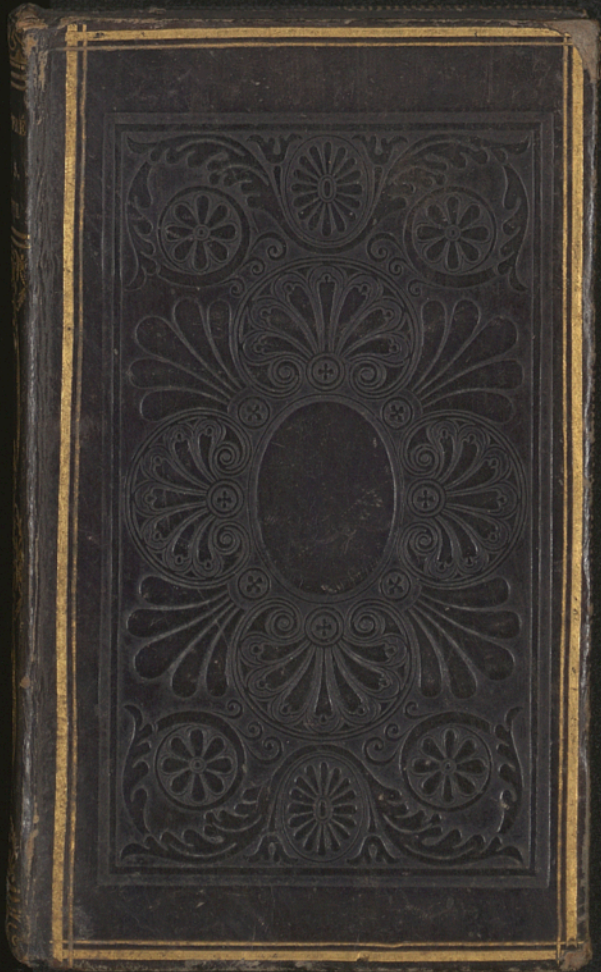


0cm
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

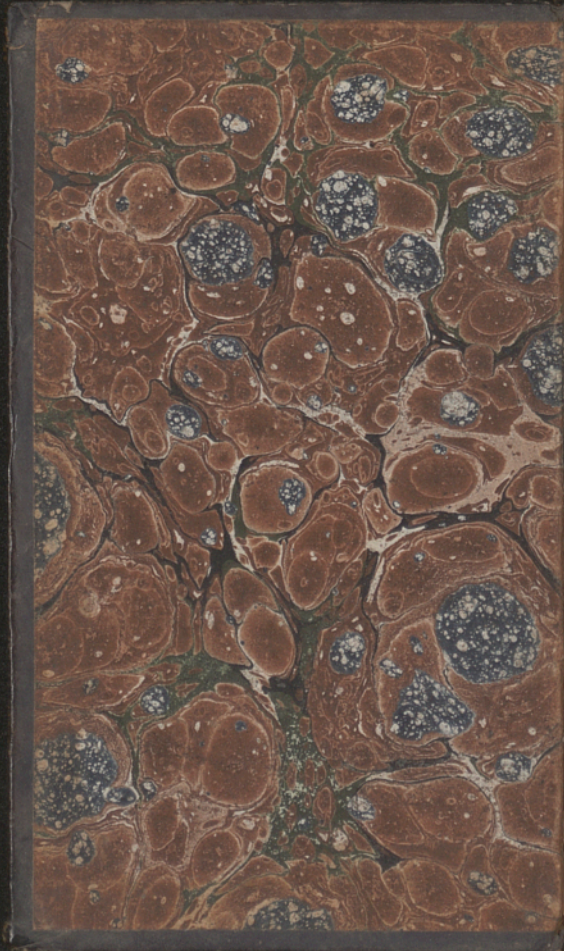


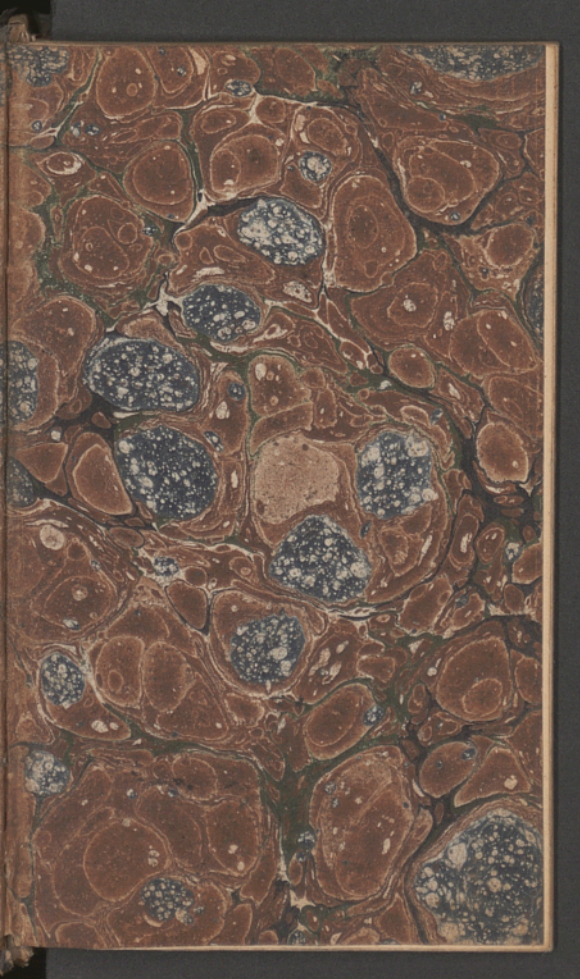
CONFÉ
DE S.
ANNE

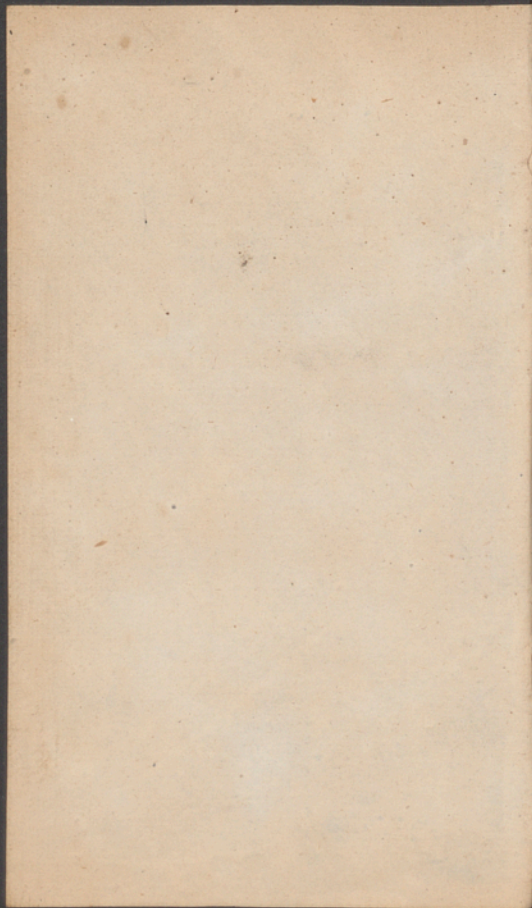




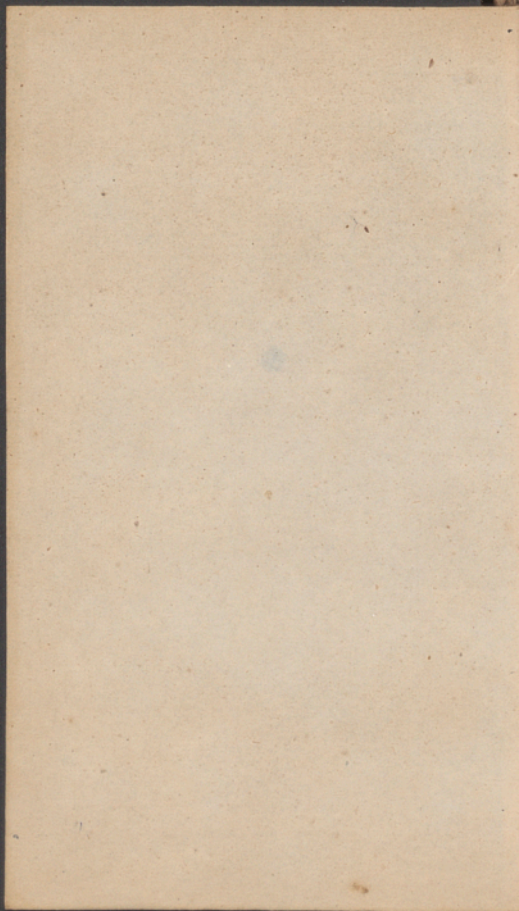








Resp PFXIX 516







AG

S^{te} Anne.

EXERCICES

DE DÉVOTION

Resp Pj
XIX 516

POUR LA CONFRÉRIE

DE SAINTE ANNE,

Etablie dans l'Eglise Notre-Dame
du Taur, à Toulouse ;

RÉDIGÉS

PAR M. SIMON DE PEYRONET,

ANCIEN RECTEUR DE LADITE ÉGLISE.



Sur l'édition de 1657.

TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE JEAN-MATTHIEU DOULADOURE,

RUE SAINT-ROME, 41.

1837.



EXERCICES

DE DÉVOTION

TOUR LA COURONNE

DE SAINT ANNE

Composé par le R. P. de la Couronne
de Saint Anne

Paris

Par M. Simon DE PRYONNET

Architecte de la Couronne



chez l'Imprimeur de la Couronne

TOURNAI

Imprimé par J. B. de la Couronne

chez l'Imprimeur de la Couronne

1677



A LA GLORIEUSE
SAINTE ANNE,

MÈRE DE LA VIERGE MARIE,
ET AÏEULE DE JÉSUS-CHRIST.

GRANDE Sainte, qui êtes l'ornement de l'Eglise triomphante, la gloire de la mystique Jérusalem ou de la sainte Eglise militante, la joie des vrais Israélites ou des fidèles enfants de cette Mère ; montagne choisie, ANNE bienheureuse, qui avez porté dans vos flancs celle qui dans les siens a porté Dieu : il est bien juste que toutes les créatures vous honorent, vous louent, et vous

bénissent, puisque le Ciel et la terre, les hommes et les Anges vous ont tant d'obligation ; car vous avez été une des pierres fondamentales de l'Eglise, une des principales pièces de notre rédemption, une des plus éclatantes perles du rational du grand Prêtre, en un mot, une des plus grandes merveilles de la terre. Vous avez été ce Paradis terrestre, dans lequel et au milieu duquel la Vierge, plantée comme un bel arbre, a porté Jésus-Christ le fruit de vie ; vous avez été ce bois de Setim éternel et incorruptible, dont a été bâtie l'Arche du testament, pour y loger, non plus la manne ni les tables, mais bien l'Auteur de la loi en personne ; vous avez été cette terre des vivants, qui a produit la Vierge sacrée, toujours vivante en grâce, et jamais

morte par le péché, et qui nous a donné le Sauveur JÉSUS, le véritable Auteur de la vie; vous avez été cette racine de Jessé, de laquelle est sortie la Vierge comme une belle tige, et Jésus-Christ comme une fleur royale. Si donc il est raisonnable que nous honorions la maison d'un tel hôte, ne devons-nous pas honorer le fondement d'une telle maison? si nous bénissons l'arbre qui a porté un tel fruit, ne bénirons-nous pas la racine d'un tel arbre? et si nous louons la mère d'un tel Enfant, laisserons-nous sans louange la mère d'une telle Mère? C'est par toutes ces considérations, grande Sainte, que nous prenons la liberté d'approcher du trône de vos grandeurs, pour y faire hommage de notre travail, et vous y offrir ce petit ouvrage, qui ne laisse pas

d'être grand en son sujet , puisqu'on y traite de vos grandeurs et du culte qui vous est dû : recevez-le de la part d'un cœur qui vous est tout acquis ; recevez-le des mains de tant de bonnes âmes qui m'en ont inspiré le dessein , et permettez que je mette votre nom très-auguste sur cette première page , et que j'invite tous ceux qui le verront , à reconnaître l'éclat de la sainteté qui vous environne , et le besoin qu'ils ont de suivre vos exemples et d'imiter vos vertus , s'ils veulent opérer saintement leur salut. C'est le but que je m'y suis proposé , et la fin de ceux qui , poussés du mouvement de leur piété , et de l'amour qu'ils ont pour tout ce qui vous touche , m'ont sollicité à le donner au public. Faites donc , grande Sainte , par votre puissante in-

tercession, que le Sauveur verse sur ses feuilles la rosée de sa grâce, pour faire produire dans l'esprit de ceux qui prendront la peine de le lire, non les fleurs des applaudissements humains, mais les fruits des bonnes œuvres : donnez votre bénédiction à tous les moyens qui leur sont proposés dans ce livre, afin qu'ils soient efficaces pour cette fin, et obtenez-nous de Dieu, par vos mérites et par vos suffrages, la contrition pour nos offenses, le règlement pour nos mœurs, la conduite pour notre vie, la lumière pour nos esprits, afin qu'après avoir, par votre faveur et par votre assistance, employé cette courte vie à son service, nous puissions dédier et consacrer toute une éternité à sa gloire et à son amour.

 INDULGENTIÆ

Concessæ , ab Eminentissimis sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus , anno Christi 1510 , sub Pontificatu Julii Papæ hujus nominis secundi , Confraternitati Beatæ Annæ , in Ecclesia parochiali Beatæ Mariæ nuncupatæ de Tauro erectæ , cujus exemplar extat in antiquis Statutis dictæ Confraternitatis Tolosæ excusis anno 1552.

OLIVERIUS Ostiensis, Raphaël Portuensis, Guillelmus Prenestinensis, et Dominicus Tusculanensis Episcopi : Ludovicus Joannes tituli sanctorum Quatuor Coronatorum ; Petrus tit. sancti Ciriaci ; Joannes Stephanus tit. sanctorum Sergii et Bachi ; Ludovicus tit. sancti Marcelli ; Franciscus tit. sanctorum Joannis et Pauli ; Franciscus Basilicæ Duodecim Apostolorum ; Adrianus

INDULGENCES

Accordées par Leurs Eminences les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine , l'an de Jésus-Christ 1510, sous le Pontificat du Pape Jules second de nom; à la Confrérie de Sainte Anne , érigée dans l'Eglise paroissiale Notre-Dame du Taur , dans la ville de Toulouse , dont le titre se trouve dans les anciens Statuts de ladite Confrérie , dressés en 1552.

OLIVIER, Evêque d'Ostie; Raphaël, Evêque de Porto; Guillaume, Evêque de Palestrine; et Dominique, Evêque de Tusculum (aujourd'hui Frascati); Louis-Jean, Prêtre du titre des Quatre-Couronnés; Pierre, Prêtre du titre de saint Cyr; Jean-Etienne, Prêtre du titre des saints Serge et Bach; Louis, Prêtre du titre de saint Marcel; François, Prêtre du titre des saints Jean et Paul;

tit. sancti Chrysogoni; Franciscus Guillelmus tit. sancti Stephani in Celiomonte, et Renatus tit. sanctæ Sabinæ, Presbyteri; Fredericus sancti Theodori, et Alexander sancti Eustachii Diaconi, miseratione divinâ, sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales; Universis et singulis Christi fidelibus præsentis Litteras inspecturis, Salutem in Domino sempiternam.

QUANTO frequentius Fidelium mentes ad opera charitatis inducimus, tanto salubrius animarum suarum saluti consulimus. Cupientes igitur ut perpetua capellania ad altare sanctæ Annæ matris beatæ Virginis Mariæ, situm in parochiali Ecclesia ejusdem beatæ Mariæ Virginis de Tauro Tolosana: in qua quædam laudabilis Confraternitas in honorem ejusdem beatæ Annæ instituta fore dinoscitur, et ad quam,

François, Prêtre du titre de la Basilique des Douze-Apôtres; Adrien, Prêtre du titre de saint Chrysogone; François-Guillaume, Prêtre du titre de saint Etienne sur le Mont-Celius, et René, Prêtre du titre de sainte Sabine; Frédéric, Diacre du titre de saint Théodore, et Alexandre, Diacre du titre de saint Eustache, tous les susnommés par la miséricorde divine Cardinaux de la sainte Eglise Romaine : à tous ceux qui ces présentes verront, Salut à jamais dans le Seigneur.

SOUVENT et plus fréquemment nous portons les Fidèles à faire et à pratiquer des œuvres de charité, plus aussi nous les sollicitons à travailler efficacement au salut de leurs âmes. Désirant donc que la chapelle et l'autel de sainte Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie, placés et établis dans l'Eglise paroissiale de ladite bienheureuse Vierge Marie du Taur, dans la ville de Toulouse, dans laquelle Eglise il a été fondé,

sicut accepimus, dilectus nobis in Christo venerabilis vir Antonius Joffredi, Presbyter, Rector parochialis Ecclesiæ sancti Petri de Vernosa, dictæ Diocesis, singularem gerit devotionem congruis frequentetur honoribus, et à Christi fidelibus jugiter veneretur: ac in suis structuris et ædificiis debite reparetur, conservetur, et manuteneatur, necnon Libris, Calicibus, Luminaribus, Ornamentis ecclesiasticis, ac rebus aliis divino cultui inibi necessariis decenter muniatur, utque Christi fideles ipsi eo libentius devotionis causâ confluant ad eandem, et ad reparationem, conservationem, manutentionem, ac munitionem hujusmodi manus promptius porrigant adjutrices, quo ex hoc ibidem dono coelestis gratiæ uberius conspexerint se refectos.

comme il est reconnu, une louable Confrérie en l'honneur de la même bienheureuse sainte Anne, et à laquelle, comme nous l'avons appris, notre bien-aimé en J. C. le vénérable Antoine Joffroi, Prêtre et Recteur de l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre de la Vernose, porte une dévotion particulière; désirant donc que cette chapelle soit visitée et fréquentée avec les honneurs convenables, et qu'elle soit vénérée à perpétuité par les fidèles de J. C., et que dans sa structure et dans ses édifices, elle soit dûment réparée, conservée et maintenue, et de plus, qu'elle soit décentement pourvue de livres, calices, luminaires, ornements d'églises, et de toutes les choses nécessaires au culte divin, et afin que les fidèles de J. C. eux-mêmes fréquentent avec dévotion plus volontiers ce saint lieu, et qu'ils contribuent aux réparations, à l'entretien et au maintien de ladite chapelle, et que par ce moyen ils obtiennent,

Nos Cardinales præfati, videlicet quilibet nostrum per se supplicationibus dicti Antonii, nobis super hoc humiliter porrectis inclinati de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis Christi fidelibus utriusque sexus, verè pœnitentibus et confessis, qui dictam Ecclesiam in singulis, videlicet Pentecostes ac Corporis Domini nostri Jesu Christi ac sanctæ Annæ, necnon Assumptionis beatæ Mariæ Virginis, ac sanctorum Simonis et Judæ festivitibus et diebus à primis Vesperis usque ad secundas Vesperas inclusivè, devotè visitaverint annuatim, et ad præmissa manus porrexerint adjutrices, pro singulis festivitibus et diebus prædictis quibus id fecerint, centum dies de injunctis eis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxamus. Præsen-

par la grâce de Dieu, plus promptement et plus abondamment l'effet de leurs prières;

Nous susdits Cardinaux, et chacun de nous en notre particulier, adhérant aux supplications à nous humblement présentées par le susdit Antoine, mettant toute notre confiance en la miséricorde de Dieu tout-puissant, et en l'autorité des bienheureux Pierre et Paul ses Apôtres, accordons pour toujours et à perpétuité cent jours d'indulgence, à tous et à chacun en particulier des fidèles de J. C. de l'un et de l'autre sexe, toutes les fois qu'étant vraiment repentants et confessés, ils visiteront chaque année avec dévotion, ladite chapelle, savoir, les jours de la Pentecôte, de la fête du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la fête de sainte Anne, de la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, de celle des saints Simon et Jude, depuis les premières Vêpres jusqu'aux secondes inclusi-

tibus, perpetuis, futuris temporibus,
duraturis.

In quorum fidem litteras nostras
hujusmodi fieri nostrorumque Sigil-
lorum jussimus appensione muniri.

Datum Romæ in domibus nostris,
anno à Nativitate Domini millesimo
quingentesimo decimo, die verò vi-
gesimâ sextâ mensis Aprilis, Pontifi-
catûs sanctissimi in Christo Patris et
Domini nostri Domini Julii divinâ
providentiâ Papæ secundi anno
septimo.

G. DE GERBILLON.

vement, et que pour les fins ramenées et expliquées ci-dessus, ils feront, dans ces jours, quelques dons ou offrandes.

En foi de quoi nous avons ordonné que nos lettres fussent aussi rédigées et munies de nos sceaux.

Donné à Rome dans nos maisons, l'an de Jésus-Christ mil cinq cent dix, et le vingt-sixième jour du mois d'avril, et la septième année du pontificat de notre très-saint Père en Notre-Seigneur Jésus-Christ par la Providence divine Pape Jules second de nom.

G. DE GERBILLON.

BULLE

DE N. S. P. LE PAPE INNOCENT X,

Qui confirme et autorise par de grandes Indulgences, la Confrérie de la glorieuse Sainte Anne, fondée en l'Eglise paroissielle Nostre-Dame du Taur en Tolose.

(Copiée littéralement.)

COMME soit ainsi qu'en l'Eglise Nostre-Dame dite du Taur dans la Ville et Cité de Tolose, ainsi que Nous auons appris, ait esté canoniquement erigée, ou se doiue eriger vne pieuse et deuote Confrerie de fideles de l'vn et de l'autre sexe, sous l'inuocation et tiltre de Ste. Anne, non toutefois pour des hommes faisans profession de quelque art, ou vacation particuliere, les Confreres et Confreresses de laquelle ont accous-

tumé de faire, et pratiquer plusieurs œuvres de piété et de charité; afin que cette Confrerie reçoive et fasse de iour en iour de plus grands accroissemens, Nous confians en la misericorde de Dieu tout-puissant, et en l'autorité des Bien-heureux Apostres, S. Pierre et S. Paul; Nous concedons et octroyons à tous les fideles de Iesus-Christ qui se feront aggreger et enrooller dans ladite Confrerie le premier iour de leur entrée en icelle, après qu'elle aura esté canoniquement erigée, estans vrayz penitens, confessez et communiez, INDVLGENCE PLENIERE. Comme aussi à tous les Confreres et Confreresses enroollez, ou qui se feront par cy apres enrooller en ladite Confrerie, qui estans vrayz penitens, confessez et communiez, ou du moins contrits inuoqueront de cœur, s'ils ne le peuvent de bouche, à l'article de la mort le Tres-sainct Nom de IESVS, Nous octroyons pareille Indulgence pleniere. Et semblablement à tous les Confreres et

Confreres qui sont du present, ou qui seront à l'aduenir en ladite Confrerie, estant aussi vrayz penitens, confez, et refectionnez de la sainte Eucharistie, qui visiteront deuotement par chacun an, l'Eglise, Chapelle, ou Oratoire de ladite Confrerie, le iour de la Feste de Ste. Anne, depuis les premieres Vespres, jusques au Soleil couchant du iour de ladite Feste, et là feront deuotes prieres et Oraisons pour la concorde des Princes Chrestiens, pour l'extirpation des heresies, et pour l'exaltation de nostre Mere sainte Eglise, Nous leur octroyons et concedons misericordieusement en nostre Seigneur pareille Indulgence pleniere, et remission de tous leurs pechez. Et à ceux qui de mesmes vrayz penitens, confez, et communiez, visiteront ladite Eglise, Chapelle ou Oratoire, aux quatre Festes de l'année que lesdits Confreres choisiront pour vne fois tant seulement, et qui seront approuuées par l'Ordinaire, prieront

comme dessus, pour chacun iour desdites quatre Festes qu'ils feront ces prieres en ladite Eglise, Chapelle, ou Oratoire, Nous leur octroyons sept années et autant de quarantaines d'Indulgence. Et toutes et quantes-fois qu'ils assisteront aux Messes, et autres diuins Offices qui se celebrent et chanteront en leur temps dans ladite Eglise, Chapelle, ou Oratoire, ou qu'ils seront presens et assistans aux assemblées et deliberations tant publiques que priuées de ladite Confrerie, en quelque part qu'elles se fassent, ou qu'ils logeront les pauvres, ou procureront de mettre la paix et la concorde entre ennemis, soit par eux mesmes en personne, ou par autres personnes interposées, ou qu'ils accompagneront les corps des fideles Trespassez à la sepulture, soit des Confreres et Confreres, ou des autres fideles, ou qu'ils assisteront aux Processions qui se feront par la permission de l'Ordinaire, ou qu'ils accompagne-

ront le Tres-sainct Sacrement, soit aux Processions publiques, lors qu'il est porté aux malades, ou autrement, en quelque lieu, forme, et maniere que ce soit, ou si estans empeschez de ce faire ils disent vne fois le *Pater noster*, et l'*Aue Maria*, au son de la cloche, et lors qu'ils diront et reciteront cinq fois le *Pater noster*, et autant de fois l'*Aue Maria*, pour les ames des Confreres et Confreres-ses trespassez, ou qu'ils auront ramené quelque deuoyé au chemin du salut, ou qu'ils auront enseigné à quelqu'un les Commandemens de Dieu, ou autres points et articles concernant le salut de l'ame, ou qu'ils auront exercé et pratiqué quelque autre œuvre de pieté, et de charité, Nous leur relaschons et remettons en la forme ordinaire de l'Eglise pour chacune de ces bonnes œuvres soixante iours des penitences à eux enjointes, ou autrement deuës, les presentes à jamais valables, hors le temps du Iubilé. Nous voulons pour-

tant que si autrefois quelque autre Indulgence perpetuelle, ou pour certain temps non encore expiré auoit esté concedée auxdits Confreres et Confreresses, les presentes soient de nul effet et valeur. Comme aussi que si ladite Confrerie auoit esté cy-deuant vnüe et aggregée à quelque Archiconfrerie, ou si elle venoit par cy-apres à y estre vnüe et aggregée, ou autrement instituée et establee, tant lesdites premieres lettres, que autres lettres Apostoliques ne luy profitent de rien, mais soient deslors et incontinent de nul effet, valeur et efficace. Donné à Rome à sainte Marie Majeur, sous l'anneau du Pescheur, le 20. iour du mois de May. 1650. Et de nostre Pontificat le sixième.

M. A. MARALDVS.

Noos permettons la publication des susdites Indulgences entre les Confreres et Confreresses tant seulement, et pour-

ueue qu'aucune autre Indulgence dont le temps ne soit point encores expiré, ne leur ait esté autrefois concedée, approuuans l'élection particuliere et le choix que lesdits Confreres ont fait des iours et Festes, de la Circoncision de nostre Seigneur, Presentation Nostre-Dame, des Bienheureux Apostres S. Simon et S. Iude, et de S. Ioachim époux de Sainte Anne, pour gagner les susdites Indulgences. Donné à Tolose ce dixième May mil six cens cinquante-on.

CHARLES, Arch. de Tolose.



LA VIE

DE

SAINTE ANNE,

MÈRE

DE LA VIERGE MARIE,

RECUEILLIE DE PLUSIEURS AUTEURS.

LA Bienheureuse sainte ANNE ,
Mère de la glorieuse Vierge Marie
Mère de notre Seigneur Jésus-
Christ , était native de Bethléem ,
et après avoir passé ses premières
années dans l'exercice d'une vertu
solide , elle fut mariée à un saint
homme de la ville de Nazareth
nommé Joachim , nom qui veut dire
en langue Hébraïque *préparation
du Seigneur* , comme celui d'Anne
signifie *la grâce*. Ce mariage fut

d'autant plus heureux, qu'ils étaient tous deux de la tribu de Juda et du sang royal de David (1), et par conséquent de tous ces Rois, Patriarches, Grands-Prêtres, et Capitaines du peuple de Dieu, ainsi que nous l'apprennent saint Matthieu et saint Luc; car Lévi, de la race de David, eut Melchi père de Panther; celui-ci fut père de Barpanther, qui fut père de Joachim le père de la sainte Vierge; et Mathan, de sa femme nommée Marie, eut trois filles, nommées la première Marie, la seconde Sobe, et la troisième Anne. Les Saints nous assurent que tous deux menaient une vie très-sainte, et il le fallait bien, puisque Dieu les avait destinés pour donner le jour à la Reine des Anges, et que le Monarque du monde devait être leur petit-fils. Leur occupation ordinaire était de faire

(1) S. Jo. Damas. de fide orthodox. lib. 4, c. 15. Epiphan. hæres. 15, 25. Niceph. lib. 2, c. 3. Baron. in apparat.

de bonnes œuvres , de présenter à Dieu des prières et des sacrifices , et de partager leurs revenus en trois parts , dont la première était pour le Temple et les sacrifices , la seconde était destinée aux pauvres et aux pèlerins , et la troisième , qui était la plus petite , était pour leurs nécessités et l'entretien de leur famille.

Ils vécurent quelques années dans ces exercices , en attendant que le Ciel versât quelque bénédiction sur leur très-chaste mariage : mais la nature , par quelque secrète providence de Dieu , les avait rendus stériles , et leur stérilité menaçait le monde d'une désolation générale en le privant de la Mère du Rédempteur , si la bénédiction du Ciel n'en eût rompu l'empêchement. Aussi dans cette affliction , voyant que la nature leur défailait , ils eurent recours à la grâce et aux bontés du Ciel ; ils passaient leurs jours en prières et ne cessaient d'im-

plorer le Ciel pour en attirer quelque douceur, et avoir quelque enfant qui effaçât la confusion qu'ils recevaient de la stérilité, qui pour lors était notée d'infamie.

Mais ce qui les toucha le plus sensiblement, ce fut la confusion que leur fit éprouver le Grand-Prêtre (1), lorsque étant allés, selon l'usage, à Jérusalem pour y célébrer l'une des plus grandes fêtes de l'année, il leur reprocha publiquement la hardiesse qu'ils prenaient de paraître parmi les autres, eux qui portaient les marques de la malédiction de Dieu. Dans une si grande humiliation, ils s'adressèrent à Dieu avec confiance, et lui promirent de lui consacrer le fruit de leur couche, s'il daignait les délivrer de leur opprobre. Alors, n'osant plus se présenter devant le monde, ils se retirèrent dans un

(1) D. Hieron. orat. de ortu B. Virginis. Metaphras. hist. de vita et dormit. B. Virginis. Nicephor. lib. 1, hist. eccles, c. 7.

désert, Joachim à la montagne, où ses bergers gardaient les brebis, et sainte Anne dans un jardin, afin de vaquer à l'oraison avec plus de liberté et de repos d'esprit. Ce fut là qu'ils jeûnèrent quarante jours entiers, au rapport de saint Germain, Patriarche de Constantinople, en son Sermon de la Présentation de la Vierge; ils accompagnèrent leurs jeûnes de larmes continuelles et de ferventes prières, pour obtenir de Dieu une heureuse fécondité. O que le jeûne et la prière sont de puissantes armes pour fléchir Dieu! Un jour que Joachim était sur un petit tertre, et qu'Anne, dans son jardin, avait les yeux élevés vers le Ciel, et faisait sa prière; tous deux furent consolés, et furent assurés de la part de Dieu par un Ange qui vint les visiter séparément, qu'ils auraient une fille nommée Marie, qui non-seulement leur causerait de la joie, mais qu'elle ferait le bonheur du monde, puis-

qu'elle devait être la Mère du Messie promis. Il ajouta en témoignage de la vérité qu'il leur annonçait, qu'ils n'avaient qu'à sortir de bonne heure de leur retraite, et qu'ils se rencontreraient en chemin, ce qui arriva, en effet, ainsi qu'il leur avait été dit.

On demandera peut-être ici pourquoi Dieu, ayant prédestiné entre tous saint Joachim et sainte Anne pour donner le jour à la Mère du Rédempteur, il les avait rendus stériles; quels ont pu être là-dessus les desseins de Dieu, et quel mystère est caché là-dessous. Mais qui peut pénétrer les décrets de Dieu, et entrer dans le profond abîme de ses providences éternelles! Si toutefois il est permis d'entrer avec les Saints dans ces mystères, disons avec saint Jean Damascène et saint Chrysostôme (1), que la na-

(1) S. Jo. Damasc. or. 1. de Nativit. B. Virginis. D. Chrysost. serm. 91.

ture n'osa pas entreprendre sur un ouvrage digne de la main toute-puissante de Dieu ; que cette fille devait être plutôt fille de la grâce que de la nature , de l'esprit que de la chair , de Dieu que de leur concupiscence. Ce n'est pas néanmoins qu'elle ne soit née naturellement comme les autres , de père et de mère ; mais comme ils étaient stériles , on vit manifestement que c'était la bénédiction de Dieu qui devait produire ce fruit , et non pas la seule nature. Et en effet , ne voyons-nous pas que Dieu , qui voulait que le fruit miraculeux que leur mariage devait nous donner vînt du miracle , les laissa dans cette stérilité jusques à leur dernière vieillesse , comme le remarquent saint Jean Damascène et Nicephore (1) , afin que la nature , ayant passé la saison de donner ses fruits , on con-

(1) Damasc. or. 1. de Nativit. B. Virginis. Nicephor. lib. 1 , c. 7.

nût clairement que c'était la grâce qui donnait le sien ; que le Saint-Esprit faisait tout là où la chair n'avait plus de force ; que Dieu seul opérait où la concupiscence était éteinte , et que le fruit qu'on ne pouvait plus attendre de la terre était un présent du Ciel ; et certes il n'appartenait qu'à la stérilité d'engendrer la virginité , et par une Vierge nous donner Dieu ; de même que l'or ne se forme pas dans les champs fructueux , mais au sein des montagnes stériles , et que le diamant ne se tire pas des terres grasses , mais des roches arides ; ainsi la nature nous donne ses plus grands trésors , où est en apparence sa plus grande pauvreté.

Enfin , après que l'Ange , qui fut , à ce que plusieurs ont cru , saint Gabriel (1) , leur eut donné cette agréable nouvelle , Anne conçut plutôt par un mouvement du divin

(1) Magron. sub Miss. Spinel. c. 18.

amour que par aucun dérèglement de l'appétit sensitif. O heureuse conception, puisque le fruit précieux qui est sorti d'elle a été l'origine de notre bonheur ! Elle conçut la glorieuse Vierge, cette fille bénie que Dieu avait choisie de toute éternité pour être la mère de son Fils ; mais elle la conçut par un miracle qui n'a jamais eu son pareil, si ce n'est en la conception du Verbe incarné ; car toutes les autres conceptions sont entachées du péché d'origine :
In peccatis concepit me mater mea ;
Ma mère m'a conçu dans le péché ; mais celle-ci, par le miracle d'une préservation et immunité singulière, s'est faite sans aucune souillure, comme la piété, la bienséance, et sinon le jugement définitif, au moins le sentiment de l'Eglise nous oblige de l'estimer ; de telle sorte que nous pouvons dire, qu'entre tous les pères et mères, les seuls Joachim et Anne ont eu cette gloire, que le fruit venu de leur mariage,

la Vierge glorieuse , a évité cette disgrâce , qui fait que tous les autres sont pères d'un pécheur au même instant qu'ils le sont d'un homme , et tuent en quelque façon leur fruit en l'engendrant : *In iniquitatibus conceptus sum* ; J'ai été engendré dans l'iniquité.

Ayant conçu la sainte Vierge , elle l'enfanta neuf mois après , le huitième du mois de septembre , et pour suivre la prédiction de l'Ange qui leur en avait été faite , ils lui imposèrent le nom sacré de Marie. Bienheureuse êtes-vous , trois et quatre fois , digne mère de la Mère de Dieu , s'écrie saint Jean Damascène , pour avoir donné au monde cette sainte fille , dont la naissance est pleine d'honneur , et dont l'enfantement est le rétablissement de l'Univers. Certes , quand ils n'auraient rien fait en leur vie , que d'avoir été parents de la Mère du Sauveur , ils auraient plus fait que tous les hommes du monde. Quand

on dit de Dieu qu'il est Dieu, c'est tout dire en un mot ; et quand on dit de ces deux Saints, qu'ils sont ceux desquels descend notre souveraine Princesse, et d'elle JÉSUS-CHRIST, n'est-ce pas assez dire ?

Ayant donc obtenu de Dieu cette très-sainte fille, ils la nourrirent dans le sein de toutes les vertus, et comme elle eut atteint l'âge de trois ans, ils la conduisirent au Temple, pour l'offrir à Dieu, sacrifiant en ce cher gage de leur amour, tous leurs contentements, et se privant par un effet d'une vertu héroïque, de toute la joie et de toute la consolation sensible qu'ils pouvaient avoir de sa présence ; mais comme ils l'avaient eue de Dieu, ils voulurent aussi la rendre à Dieu, afin qu'elle fût nourrie dans le Temple au sein de la piété et de la religion. Depuis la naissance du monde, l'on n'avait point encore fait à Dieu une offrande qui lui eût été plus agréable ; mais aussi, il n'y en avait aucune qui pût

lui être comparée, car toutes les personnes qui jusqu'alors s'étaient consacrées à Dieu, quelque parfaites qu'elles fussent, étaient pourtant chargées de beaucoup d'imperfections, et tenaient, ou de la faiblesse du sexe, ou de la dépravation de la nature : mais cette fille de sainte Anne, cet enfant de bénédiction, était le chef-d'œuvre de la grâce et l'abrégé de toutes les merveilles de Dieu, d'où il sera aisé d'inférer combien grand a été le mérite du père et de la mère en cette oblation, puisque nous connaissons le mérite et la dignité de leur offrande.

Ayant fait ce sacrifice à Dieu, ils se retirèrent en leur maison de Nazareth, où il est croyable qu'ils moururent bientôt après, puisque l'histoire ne nous marque ni ce qu'ils firent depuis, ni quel fut précisément le temps de leur décès; néanmoins plusieurs auteurs croient que saint Joachim et sainte Anne vécu-

rent assez longtems, l'un quatre-vingts ans et l'autre soixante-dix-neuf, et selon cette opinion ils estiment qu'ils purent voir le temps de la naissance du Messie, et qu'ils eurent le bonheur de le voir, et de l'embrasser mille et mille fois; quel accueil dut faire ce divin Enfant à ses saints et vénérables aïeux, lui qui avait reçu avec tant de bonté, et la simplicité des bergers inconnus, et la majesté des Rois étrangers avec tous ceux de leur suite ! Ce qui rend probable cette opinion, c'est le grand âge de ces deux Saints, les anciennes peintures de l'Eglise, l'obscurité de l'histoire et plusieurs autres raisons.

On ne connaît point le reste de leurs actions ; on sait seulement que la sainte Vierge fut leur bonne fille, et l'enfant Jésus leur précieux petit-fils ; mais on doit dire et croire qu'ils moururent en paix, et dans la joie d'avoir mis et donné au monde la plus chaste des vier-

ges, la plus noble des reines, la plus belle des filles, la plus sainte et la plus parfaite des pures créatures. Il est bien vraisemblable, qu'à leur fortuné trépas assistèrent Jésus, Marie et Joseph, et tout le Paradis avec eux : quel bonheur de mourir en si bonne compagnie et de rendre son esprit en de si bonnes mains ! Saint Joachim, à ce qu'on croit, mourut le 19 du mois de mars, et sainte Anne le 26 du mois de juillet ; mais il est mal aisé de connaître l'année de leur décès et d'en dire toutes les circonstances, non plus que de mettre au jour les plus belles actions de leur vie ; c'est un secret que Dieu a réservé pour les annales du Ciel, comme la vie de la plupart des plus grands Saints, dont la plus belle partie est cachée dans le sein du silence ou de la modestie. Ce que nous avons de plus certain sur saint Joachim et sainte Anne, c'est que l'Eglise orientale et l'Eglise occidentale les ont toujours révévés d'un

culte particulier, et que la tradition immémoriale confirmée par les Pères, tant Grecs que Latins, les a toujours tenus pour père et mère de la mère de Dieu. Saint Epiphane, qui était fort versé dans les antiquités et les traditions des Juifs, dans un discours sur les louanges de la sainte Vierge; saint Jean Damascène dans trois sermons prêchés le jour de la Nativité de la même Vierge; saint Germain, Patriarche de Constantinople, dans ses deux sermons de la Présentation de la sainte Vierge: André de Candie et plusieurs autres Pères, parlent avec grand éloge de ces bienheureux Saints.

Le Ménologe des Grecs parle aussi de ces grands Saints, et met la fête de saint Joachim le 9 septembre, le lendemain de la Nativité de sa sainte fille, la glorieuse Vierge, et celle de sainte Anne le 25 de juillet; celui des Latins met la fête de saint Joachim le 20 mars, et celle de sainte

Anne le 26 du mois de juillet. La providence de Dieu a voulu qu'on ait fait la fête de sainte Anne longtemps avant celle de saint Joachim : car nous apprenons qu'il y a plusieurs siècles que l'orient et l'occident ont célébré solennellement la fête de sainte Anne, et que les saints ont fait de très-belles homélies en son honneur. Grégoire XIII, l'an 1584, qui fut le 12.^e de son pontificat, le premier jour de mai, ordonna qu'on en fît l'office double, mais Grégoire XV alla plus loin, puisque, pour la rendre plus solennelle, il voulut, par sa constitution du 23 avril 1622, qu'elle fût chômée par toute l'Eglise. Tout le monde a désiré avoir de ses saintes reliques ; la ville d'Apt en Provence, dont l'Eglise cathédrale reconnaît sainte Anne pour sa patronne, se glorifie de posséder son saint corps, comme la ville de Venise en Italie, celui de son bienheureux époux saint Joachim. Plusieurs villes, en

Allemagne et ailleurs, prétendent avoir aussi des reliques de cette grande Sainte. Sa bague nuptiale est gardée à Rome, dans l'église qui porte son nom. L'Abbé Trithème, qui a fait un opuscule entier des louanges de sainte Anne, rapporte quantité de miracles opérés par l'intercession de cette grande Sainte. L'Empereur Justinien lui fit ériger un très-riche temple à Constantinople. Tous ceux qui ont aimé la fille, ont eu en vénération et le père et la mère, et le dévot saint Jean Damascène a bien raison de dire, que si on regarde bien cette petite Trinité de Joachim, Anne et Marie, il est impossible que tous les bons cœurs ne conçoivent de grands désirs de les honorer parfaitement et avec une grande tendresse. Que reste-t-il donc pour finir cette vie, si ce n'est de nous écrier avec les saints Pères de l'Eglise, qui ont dit des merveilles de saint Joachim et de sainte Anne, et qui dans leurs

écrits les ont portés jusques au Ciel. O bienheureux Epoux, il faut avouer que le monde vous est infiniment obligé, puisque par votre moyen il a offert à Dieu le Créateur un présent inestimable, c'est-à-dire une fille digne de devenir la mère de son Fils unique. O que cette faveur est grande, et qu'elle mérite bien d'être mise au nombre des plus excellentes que jamais il ait reçues de Dieu ! Que sainte Anne se réjouisse et qu'elle invite tous les habitants de la terre à partager son bonheur, puisqu'elle a porté dans ses flancs stériles les prémices de notre réparation, et qu'elle a nourri de son lait le fruit de toute bénédiction : qu'elle convie à cette joie publique la vieille Anne, mère de Samuel, qui a participé quoiqu'inégalement à un même bonheur ; qu'elle appelle la chaste Sara et toutes les femmes stériles de l'antiquité, pour prendre part à la joie de sa merveilleuse fécondité ; que toutes les mères du monde

accourent pour faire honneur à la fille et à la mère, et pour bénir celui qui a donné une telle bénédiction au sein stérile; que tous, jeunes et vieux, hommes et femmes, viennent en troupe rendre honneur à la noble tige de David, d'où cette précieuse branche est sortie, et au ventre sacré où a été bâtie la véritable arche d'alliance.

Pour vous, dévots Confrères de sainte Anne, qui l'avez choisie pour votre patronne et pour votre avocate en vos nécessités, et qui, en cette qualité, avez l'honneur de lui appartenir de plus près comme ses enfants, éveillez votre dévotion envers une si grande Sainte; honorez sa grandeur, imitez ses vertus, invoquez sa charité; mais surtout souvenez-vous de ce que Jésus a dit dans l'Évangile, *quod Deus conjunxit homo non separet*. Dieu a joint saint Joachim et sainte Anne dans ce monde par le mariage, et dans le ciel par la gloire; ne les séparez pas

dans vos cœurs, dans vos dévotions, dans vos prières; toutes les fois que vous invoquerez cette Bienheureuse, n'oubliez pas d'invoquer aussi son Epoux, afin que ceux qui sont éternellement unis dans leurs cœurs, et dans le cœur de Dieu, soient unis dans votre mémoire, et que leur double assistance vous obtienne des grâces et des bénédictions plus abondantes.

RÉFLEXIONS

MORALES

SUR LA VIE DE SAINTE ANNE.

I. JOACHIM et Anne divisaient tous les ans leurs revenus en trois parties; ils en donnaient une au Temple, une autre aux Pauvres et aux Pèlerins, et réservaient la troisième pour l'usage de leur maison. Oh ! ménage conduit, non par les règles du monde, mais par celles du Ciel ! Mais en usons-nous de la sorte ? bien loin de là ; si nous divisons nos biens en trois parts, les pompes consomment l'une, les jeux et les banquets dévorent l'autre, l'avarice serre la troisième : ni les pauvres, ni l'Eglise, ni Dieu n'entrent dans le partage ; faut-il donc s'étonner si par ce mauvais usage Dieu est si mal

servi, les pauvres si peu soulagés, et les familles ruinées? Prenons la résolution de faire à l'avenir un bon emploi des biens et des richesses qu'il a plu à la divine bonté de nous départir; promettons-le sincèrement à Dieu, et souvenons-nous de l'avis du Roi David: Si vous avez des richesses, n'y attachez pas votre cœur.

II. Dans leur mariage, Joachim et Anne, que saint Damascène appelle, à cause de leur pudicité, une chaste paire de tourterelles raisonnables, se gardaient mutuellement la fidélité inviolable, et l'honneur sans tache du lit nuptial; et à présent combien y en a-t-il qui manquent à cette fidélité, qui profanent un Sacrement si auguste, et sont la honte et le déshonneur de la couche nuptiale, que l'Apôtre appelle couche vénérable et sans tache, *venerabile connubium, thorus immaculatus*. Prenons la résolution d'éviter ce malheureux péché d'adultère, qui cause tant de scandale dans l'E-

glise, tant de désordres dans les familles, qui nous éloigne de Dieu et nous prive de sa gloire, nous souvenant de ce que dit le grand Apôtre : *Neque fornicatores, neque adulteri, regnum Dei possidebunt*, c'est-à-dire, que ni les impudiques, ni les adultères ne posséderont le Royaume de Dieu.

III. Que les femmes mariées se souviennent surtout de ces paroles de saint Damien : Dieu reçoit trois états dans son Paradis, la virginité, la viduité et le mariage; il place les vierges avec Marie, les veuves pudiques avec Judith, les chastes épouses avec Anne. Mais les adultères, les concubines et les prostituées sont condamnées aux flammes éternelles avec la prostituée de l'Apocalypse; à moins que, comme Magdelaine, la pénitence ne les rétablisse au degré de la continence : qu'elles prennent donc au plutôt la résolution de quitter leurs désordres et de faire pénitence.

IV. Ils ne se proposaient dans le mariage que l'accomplissement de la volonté divine, et non pas leur volupté sensuelle ; aussi la sainte Vierge, fille de ces chastes époux, n'est pas tant fille de leur chair, que fille de la prédestination et de la promesse divine : ne cherchons donc dans le nôtre que la génération des enfants et non l'assouvissement de la sensualité, la volonté de Dieu et non la volupté de la chair.

V. Ce couple sacré vivait dans une union si étroite, et dans une paix si parfaite, qu'il représentait l'état des bienheureux ; l'un commandait avec douceur, l'autre obéissait avec plaisir. Que voit-on maintenant en plusieurs lieux ? La dissension trouble la paix des mariages, le divorce en rompt le lien, les jalousies en altèrent l'amour ; et souvent, ô opprobre ! les adultères en souillent l'honneur, les meurtres en font la séparation, et le fer ou le poison divise ce que le Ciel a con-

joint. Prions Dieu, par l'intercession de ces grands Saints, de ne pas tomber dans des excès si funestes, qui troublent l'ordre des états, ternissent la beauté de l'Eglise, et font horreur au ciel et à la terre.

VI. Leur famille était bien régie; le vice en était banni, Dieu y était bien servi, leurs domestiques bien instruits; tout était réglé par la loi de Dieu. O mariage fait par le Saint-Esprit, et régi par ses lois! D'un tel arbre devait naître le fruit que nous en avons recueilli, le lis du lis, la virginité de la chasteté, l'aurore des étoiles. Tu combles de louange, ô sacré mariage! ces deux bienheureux époux que tu as unis si saintement; mais dans ce siècle l'Eglise est affligée de n'en voir que peu ou point de semblables. Demandons à Dieu les lumières qui nous sont nécessaires pour la conduite de notre famille, afin que nous puissions dire avec vérité, ce que disait David : *Perambulabam in innocentia cordis*

mei, in medio domus mee : non proponebam ante oculos meos rem injustam : facientes prævaricationes odivi (Psal. 100) : J'ai toujours vécu dans la simplicité et l'innocence de la vie au milieu de ma famille; je n'ai pu souffrir rien d'injuste devant mes yeux, et j'ai eu en horreur ceux qui transgressent la loi de Dieu.

VII. Saint Joachim et sainte Anne dans leur stérilité ont eu recours au jeûne et à la prière, et Dieu leur donna une fille que saint Epiphane appelle Fille d'oraison et de jeûne. Pourquoi, dans de telles circonstances, n'avons-nous pas recours à de pareils exercices? Prenons la résolution, dans toutes les disgrâces de la vie, d'avoir recours à Dieu, et de chercher dans le Ciel la consolation que nous ne pouvons pas trouver sur la terre.

VIII. Ils souffrent cette stérilité sans se plaindre et sans murmurer contre la providence de Dieu; fai-

sons-en de même dans tous les accidents de la vie, et demandons à Dieu cette parfaite conformité de notre volonté avec la sienne; disons-lui : Grand Dieu, vous êtes notre maître; vous savez bien ce qui nous est propre; vous lisez au fond de nos cœurs; nous ne vous demandons ni enfants, ni trésors, ni consolation quelconque : ordonnez pleinement tout ce qu'il vous plaira : tout ce que nos cœurs désirent, c'est que votre volonté soit faite dans le temps et pendant l'éternité.

IX. Durant vingt ans ils sont dans le mépris à cause de leur stérilité, qui était un opprobre dans ce siècle-là; et dans ce mépris, ils adoraient profondément la providence de Dieu: ils disaient qu'ils méritaient cette confusion, que Dieu les traitait selon leurs mérites, et ils s'offraient tous les jours à de plus grands mépris pour sa gloire. Rendons-nous imitateurs de cette profonde humilité, si nous désirons avoir part à leur gloire;

désirons d'être méprisés; estimons-nous plus heureux d'être dans le sein de l'humiliation, que d'être dans l'éclat de la plus haute gloire du monde.

X. Après les avoir laissés vingt ans dans cet opprobre, Dieu change leur stérilité en une heureuse fécondité, pour t'apprendre, ô Chrétien qui murmures contre Dieu, que s'il ne t'exauce pas au moment même que tu le pries, ce délai n'est pas toujours un refus de ta demande, mais une double libéralité; il diffère, afin de nous donner avec usure ce que nous lui demandons avec ferveur, s'il est expédient pour sa gloire et pour le salut de nos âmes; *Deus cùm tardiùs dat, commendat, dona non negat*, dit le grand saint Augustin; il diffère de guérir Lazare pour le ressusciter; *distulit sanare, ut posset resuscitare*. Il ne fait pas un petit miracle, pour avoïr lieu d'en faire un plus grand.

XI. Sainte Anne ne se contenta

pas d'avoir enfanté la fille; elle voulut la nourrir de son propre lait, bien différente de ces mères dénaturées et barbares, qui arrachent leurs enfants de leurs mamelles, pour les faire élever par un sein étranger et mercenaire : faut-il donc s'étonner si les nobles ont les vices de la lie du peuple, dont ils ont sucé les inclinations avec le lait ? ô Dieu, quel abus !

XII. Après l'avoir allaitée, elle l'élève avec soin, et lui enseigne mille petits exercices de piété, que Marie pratique exactement, suivant l'exemple de sa mère. Apprenez ici, ô mères, à bien élever vos filles, puisqu'à vous principalement appartient le ministère de leur éducation. La mère est le vrai miroir de la fille; soyez donc telles que vous voulez que vos filles soient. Comment oseriez-vous exiger d'elles une insigne pudeur, si vous êtes déhontées ? comment les rendriez-vous retenues, si vous êtes dévergondées ? Les oiseaux appren-

nent le ramage de leurs mères; vos filles suivront les exemples que vous leur donnerez. Si vous craignez Dieu, si vous êtes dévotes, douces, charitables, elles vous imiteront; si vous êtes criardes, avares, dépiteuses, vaines, causeuses, elles vous ressembleront.

XIII. Etant stériles, ils firent vœu que s'ils avaient un enfant, ils en feraient un sacrifice et un très-parfait holocauste à Dieu. L'Ange leur ayant donné l'assurance qu'ils auraient une fille, et qu'elle serait la mère du Messie, ils ne laissèrent pas de la conduire au Temple, la donnant sans réserve à Dieu, afin qu'il en fit selon son bon plaisir. Mais combien de mères misérables, qui apprennent à leurs filles à se mirer, à se parer, à se produire dans le monde, les traînant de bal en bal, de festin en festin, de danse en danse. O mauvaises mères! c'est ainsi que vous sacrifiez vos filles au démon, et non à Dieu : *Immolant filias suas dæmoniis, et non*

Deo. Et, ce qui est plus détestable encore, si quelqu'une de vos filles, bien inspirée, veut se consacrer à Dieu par le voile de la religion, vous la traitez mal, vous l'outragez, vous la rudoyez, vous exercez sur elle tout ce que la passion vous suggère, vous faites enfin tous vos efforts pour l'enlever du sein d'un époux si doux et si saint. O mères coupables! ce Dieu jaloux vengera bien sévèrement un jour l'injure que vous lui faites en la personne de ses épouses : tremblez, et tâchez d'éviter les foudres de sa juste indignation par une prompte pénitence.

XIV. Ayant obtenu de Dieu, par la ferveur de leurs prières et par la fermeté de leur persévérance, cette fille plus précieuse que tout ce qu'il y a dans le Ciel et sur la terre, ils furent si fidèles, que se privant de toute leur consolation, aussitôt qu'elle eut atteint l'âge de trois ans, ils se dessaisirent du gage de l'amour le mieux fondé qui puisse être dans le

monde, pour le présenter au Temple. O Dieu ! quelle force d'esprit ne faut-il pas pour se séparer de cette Fille uniquement aimée, et uniquement aimable ! Mais quel pur amour et quel désintéressement, puisque étant question, ou de contenter Dieu, ou de se contenter eux-mêmes, qui n'avaient d'autre joie au monde que cette sainte fille, ils préférèrent généreusement l'intérêt de Dieu au leur. N'est-ce pas garder exactement l'Évangile avant même qu'il soit publié, et quitter leur fille et tous leurs trésors, pour le pur amour de Dieu ? Que les parents profitent donc de cette action, et imitent ce grand détachement.

PRATIQUES

DE DÉVOTION

POUR LES CONFRÈRES DE SAINTE ANNE.

I. **H**ONOREZ et estimez cette grande Sainte ; ayez pour sa personne sacrée une vénération singulière ; parlez-lui avec un grand respect quand vous lui adressez vos prières.

II. Célébrez tous les ans sa fête avec une préparation particulière ; jeûnez le jour qui la précède , à l'exemple de plusieurs personnes vertueuses ; confessez-vous, et communiez dévotement.

III. Ne vous contentez pas de célébrer sa fête, mais faites-en l'octave toute entière ; un jour ne suffit pas pour honorer dignement une si grande Sainte. Pendant cette octave , ou dites la Messe en son hon-

neur , ou communiez , ou faites tous les jours quelque aumône , et mieux encore , si vous le pouvez , faites tout cela ensemble ; elle vous rendra au centuple dans le Ciel , et peut-être qu'à l'heure de votre mort , elle vous fera bonne compagnie avec son cher époux et sa précieuse fille Marie : oh ! qu'à cette heure-là vous serez bien aise de lui avoir rendu quelque petit service !

IV. Durant le cours de l'année , prenez souvent une semaine entière , et offrez tout ce que vous ferez à la glorieuse sainte Anne , afin qu'elle le présente à la très-sainte Trinité , à Marie , à saint Joachim son cher époux , et qu'elle applique tout ce qui en reviendra de bon , là où elle le jugera le plus à propos pour la gloire de Dieu et pour votre bien particulier.

V. Partagez la semaine en sept titres d'honneur , et prenez-en un chaque jour. Le premier jour , considérez sainte Anne comme épouse

du grand Patriarche saint Joachim ,
et épouse très-pure et très-chaste en
son mariage ; le second , comme
mère de la Mère de Dieu ; le troi-
sième , comme la grand'mère du
Sauveur du monde selon la chair ;
le quatrième , comme celle qui l'ap-
proche le plus après la sainte Vierge
par les liens du sang , puisqu'elle a
donné à la Vierge la chair dont le
Saint-Esprit a formé le corps de
Jésus-Christ ; le cinquième , comme
celle qui , après sa fille , a contribué
plus que tous les autres Saints , par
la prédestination et l'élection de
Dieu , à l'œuvre de l'Incarnation ,
qui est la fin et le but de toutes les
productions que Dieu a faites hors
de lui ; le sixième , comme celle qui
par une excellente faveur du Ciel
n'a pas attiré par la génération ,
comme toutes les autres femmes ,
l'ordure et le venin du péché sur le
fruit qu'elle a conçu dans ses flancs ;
le septième , comme celle qui a eu
pouvoir sur Marie sa fille , la Reine

des Anges et des hommes , et le droit paternel sur elle et sur tout ce qui était à elle.

VI. Invoquez souvent la grande sainte Anne , et adressez-lui vos prières pour lui demander les grâces qui vous sont nécessaires ; son cœur est tellement rempli d'amour et de charité , qu'elle ne désire rien tant que de s'épandre et de se communiquer ; c'est une de ses plus grandes joies , que de s'employer auprès de Dieu pour nous obtenir toute sorte de biens et de faveurs. Dès-lors ne laissez passer aucun jour de votre vie sans lui offrir quelque prière , principalement le matin et le soir ; dites à cet effet , ou ses Litanies , ou l'Hymne et l'Oraison que l'Eglise chante à son honneur , ou neuf *Ave Maria* , en l'honneur des neuf mois qu'elle eut le bonheur de porter la sainte Vierge dans ses flancs.

VII. N'entreprenez jamais aucune affaire importante sans vous être

prosternés devant elle , et avoir demandé sa bénédiction ; dans les afflictions et les traverses , dans les périls et les dangers , et autres semblables accidents , ayez recours à elle ; quand vous êtes assaillis de quelque tentation , que vous vous trouvez dans l'occasion d'offenser Dieu , invoquez cette grande Sainte.

VIII. Ayez du respect pour ses images , placez-en quelqu'une en votre chambre , à votre oratoire , ou sur votre cœur ; mettez à ses pieds toutes vos peines ; parlez-lui comme si vous la voyiez en personne ; jetez-vous entre ses bras dans vos nécessités , et vivant et mourant , prenez-la pour votre avocate , et son cher époux pour l'agent général de vos affaires dans le cœur du Roi du Paradis ; et soyez assurés que , quand tout vous manquerait , jamais Joachim et Anne ne vous abandonneront dans vos besoins.

IX. Visitez les Eglises , Chapelles , et autres lieux dédiés à son honneur ;

donnez-vous des soins pour qu'ils soient entretenus convenablement , qu'il y ait des ornements pour le service divin , que ses autels soient décemment ornés , et à cet effet prenez vous-mêmes le soin de les parer , d'avoir des tableaux et des bouquets de fleurs naturelles ou artificielles , suivant la saison , pour l'embellissement de son autel ; du moins faites en sorte que d'autres le fassent , et vous aurez part à cette œuvre de piété ; vous ne sauriez croire combien ces petits offices , qui ne semblent rien en apparence , sont agréables à cette grande Sainte , et le pouvoir qu'ils ont pour nous attirer ses grâces et ses bénédictions.

X. Si dans le lieu de votre résidence , il n'y a aucune Eglise ou Chapelle qui lui soit consacrée , faites bâtir , si vous en avez les moyens , une Chapelle en l'honneur de sainte Anne et de son cher époux saint Joachim , et faites-en

un Autel privilégié pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

XI. Mais poussez plus loin votre charité ; si vos facultés vous le permettent , nourrissez quelque pauvre écolier , pour en faire un jour un bon ecclésiastique , ou mettez tous les ans quelque pauvre garçon en métier , ou mariez tous les ans une pauvre fille , en l'honneur de sainte Anne ; vous lui rendrez un notable service , et cette dévotion est effective , bien solide , et son effet dure longtemps.

XII. Enrôlez-vous dans ses Confréries , et acquittez vous des devoirs de piété qui s'y exercent ; tâchez de gagner plusieurs personnes , et de les attirer à sa dévotion ; parlez-en souvent , et de cœur plus que de bouche ; ce genre d'éloquence peut tout sur les autres cœurs , la langue d'ordinaire ne frappe que l'oreille ; enfin , tâchez de ne laisser échapper aucune occasion en laquelle vous puissiez rendre quel-

que honneur et quelque service à la mère de la Mère du Roi des Anges, à la mère de la Mère de Dieu, à la mère de la Mère du Rédempteur.

XIII. Enfin, pour la 13.^e et dernière pratique de dévotion envers la grande sainte Anne, efforcez-vous d'imiter ses vertus, et de vous conformer à elle autant que vous le pourrez, car c'est par cette imitation et cette conformité que vous porterez en votre âme les couleurs et les livrées de cette grande Princesse du Paradis, et qu'ainsi vous vous déclarerez être ses véritables Confrères, et vous montrerez avoir une affection spéciale de l'honorer. Pensez un peu quelquefois de quelle manière elle s'est comportée dans toutes ses actions pendant qu'elle était dans ce monde, comme elle faisait ses prières, avec quel respect, et avec quelle dévotion elle assistait au Temple, comme elle se comportait envers le prochain,

avec quelle douceur et avec quelle humilité elle traitait avec tout le monde , avec quelle patience elle supportait les défauts et les imperfections de son prochain ; pensez encore comment elle s'est comportée dans son mariage pendant sa stérilité , et faites tout ce que vous pourrez pour vous mouler sur ses actions qui étaient si justes et si régulières. A cet effet , avant de rien entreprendre , entrez dans son esprit , pour y voir la conduite de Dieu sur chacune de ses actions ; par ce moyen vous aurez un jour sujet d'espérer qu'elle vous aidera conjointement avec son époux , que tous deux agréeront vos soins , et que Dieu ensuite accompagnera vos entreprises et vos desseins , vos personnes et vos familles , d'une sensible bénédiction. Voilà plusieurs moyens pour pratiquer la dévotion envers sainte Anne et pour vous rendre dignes de sa bienveillance et de sa protection ; il ne tiendra qu'à vous

d'en faire un bon usage , puisqu'il n'est besoin que d'avoir un peu de bonne volonté , et qu'il y a beaucoup moins de difficulté à mériter et conserver les faveurs et les bonnes grâces de cette Princesse du Ciel , que du moindre des Princes et des Seigneurs de la terre.

LES

SEPT ALLÉGRÈSSES**DE SAINTE ANNE.**

I. RÉJOUISSÉZ-VOUS , ô sainte Anne , de ce que par une grâce spéciale de Dieu , vous avez été choisie et prédestinée entre tous , pour nous donner celle qui nous a donné Jésus-Christ ; que de votre sang a été pris le sang , de vos os les os , de votre chair la chair auxquels le Verbe divin s'est uni.

II. Réjouissez-vous , ô sainte Anne , avec votre bienheureux Epoux , de ce que , vous étant retirée dans un désert pour fuir le mépris des hommes , qui ne cessaient de vous reprocher avec opprobre votre stérilité , vous fûtes consolée par un

Ange , qui vous avertit que vous concevriez celle qui serait la Mère du Rédempteur promis.

III. Réjouissez-vous , ô sainte Anne , de ce qu'après avoir reçu de la part de Dieu cette agréable nouvelle , vous avez conçu , suivant la prédiction de l'Ange , et avez eu ce bonheur entre toutes les mères qui furent jamais , que le fruit sacré qui est sorti de votre chaste mariage , la bienheureuse Vierge Marie , par une excellente faveur du Saint-Esprit , a évité la disgrâce du péché originel , qui est la source de tous les autres péchés et le principe de toute corruption.

IV. Réjouissez-vous , ô sainte Anne , de ce qu'ayant conçu , vous avez eu l'honneur de porter dans vos chastes flancs celle qui était l'espérance des anciens Pères , la commune joie des hommes et des Anges , la lumière des justes , l'honneur d'Abraham , d'Isaac et de Ja-

cob, la gloire de Moïse et d'Aaron, et la couronne de tous les Saints.

V. Réjouissez-vous, ô sainte Anne, de ce qu'après les neuf mois, vous avez heureusement accouché d'une Fille, dont la naissance a causé une joie universelle, puisque d'elle est sorti le Soleil de justice Jésus-Christ notre Dieu, qui ôtant toute malédiction, nous a donné la bénédiction, et confondant la mort, nous a donné la vie éternelle.

VI. Réjouissez-vous, ô sainte Anne, de ce qu'ayant produit ce germe virginal de Marie qui a porté Jésus, vous avez eu le bonheur d'embrasser et de serrer entre vos bras la Mère d'un tel Fils, par qui tout le monde a été réparé.

VII. Réjouissez-vous, ô sainte Anne, de ce qu'ayant donné au monde cette bénite fille, le seul bonheur après Dieu de tout cet Univers, vous avez mérité de la présenter au Temple à l'âge de trois

70 LES SEPT ALLÉGRESSES.
ans, et d'offrir à Dieu ce Sanc-
tuaire vivant, ce Tabernacle animé
du Saint-Esprit, qui est la plus
agréable comme aussi la plus digne
et la plus riche offrande que le Père
éternel eût reçue des pures créa-
tures depuis la constitution des
siècles.

OFFICES

ET PRIÈRES

DE LA CONFRÉRIE

DE SAINTE ANNE ,

SUIVANT

Le Bréviaire et le Missel de
Toulouse.

—
1857.

... et d'être à Dieu sa
... Tabernacle
... le plus
OFFICES
... des
... des

DE LA COUR

DE SAINT ANNE

TRAITÉ

de l'Ordre et de la Discipline
de la Cour

1707

LA SAINTE MESSE.

PRIÈRE AVANT LA MESSE.

PROSTERNÉ au pied de votre saint Autel, je vous adore, Dieu tout-puissant ; je crois fermement que la Messe à laquelle je vais assister, est le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ votre Fils. Faites que j'y assiste avec l'attention, le respect et la frayeur que demandent de si redoutables Mystères, et que, par les mérites de la victime qui s'immole pour moi, immolé moi-même avec elle, je ne vive plus que pour vous, qui vivez et réglez dans la suite de tous les siècles. Ainsi soit-il.

Le Prêtre, au pied de l'Autel, fait le signe de la Croix, et dit :

AU nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Je m'approcherai de l'Autel de Dieu ;

IN nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti, Amen.

Introibo ad altare Dei ;

R). Ad Deum qui
lætificat juventu-
tem meam.

Judicame, Deus,
et discerne causam
meam de gente non
sancta : ab homine
iniquo et doloso e-
rue me.

R). Quia tu es,
Deus, fortitudo
mea : quare me re-
pulisti ? et quare
tristis incedo, dum
affligit me inimicus ?

Emitte lucem
tuam et veritatem
tuam : ipsa me de-
duxerunt, et ad-
duxerunt in mon-
tem sanctum tuum,
et in tabernacula
tua.

R). Et introibo ad
altare Dei; ad Deum

R). Je me présente-
rai devant Dieu, qui
remplit mon âme d'u-
ne joie toujours nou-
velle.

Soyez mon juge, ô
mon Dieu, et prenez
ma défense contre les
impies : délivrez-moi
de l'homme injuste et
trompeur.

R). Car vous êtes
mon Dieu, vous êtes
ma force : pourquoi
vous éloignez-vous
de moi ? pourquoi me
laissez-vous dans le
deuil et la tristesse,
sous l'oppression de
mes ennemis ?

Faites briller sur
moi votre lumière et
votre vérité ; qu'elles
me conduisent sur vo-
tre montagne sainte,
et qu'elles me fassent
entrer jusque dans vo-
tre sanctuaire.

R). Je m'approcherai
de l'Autel de Dieu ;

je me présenterai devant Dieu, qui remplit mon âme d'une nouvelle joie.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, mon Seigneur et mon Dieu : ô mon âme, pourquoi donc êtes-vous triste ? et pourquoi me troublez-vous ?

R). Espérez en Dieu, car je lui rendrai encore des actions de grâces ; il est mon Sauveur, il est mon Dieu.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit :

R). Aujourd'hui et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Je m'approcherai de l'Autel de Dieu ;

R). Je me présente-

qui lætificat juventutem meam.

Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus : quare tristis es, anima mea ? et quare conturbas me ?

R). Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei et Deus meus.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto :

R). Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in secula seculorum. Amen.

Introibo ad altare Dei ;

R). Ad Deum qui

lætificat juventutem meam.

Adjutorium nostrum in nomine Domini ,

R. Qui fecit cælum et terram.

rai devant Dieu , qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

Notre secours est dans le nom du Seigneur ,

R. Qui a fait le Ciel et la terre.

Après le Confiteor du Prêtre, on répond :

Misereatur tuû omnipotens Deus , et dimissis peccatis tuis , perducate ad vitam æternam.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de vous , et qu'après vous avoir pardonné vos péchés , il vous conduise à la vie éternelle.

Le Prêtre dit tout bas Amen.

Les Assistants disent :

CONFITEOR Deo omnipotenti , beatæ Mariæ semper Virgini , beato Michaeli Archangelo , beato Joanni Baptistæ , sanctis Apostolis Petro et Paulo , omnibus Sanctis , et tibi ,

JE confesse à Dieu tout-puissant , à la bienheureuse Marie toujours Vierge , à saint Michel Archange , à saint Jean-Baptiste , aux Apôtres saint Pierre et saint Paul , à tous les Saints , et à vous , mon Père , que

j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions : c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo, et opere : meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideò precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaellem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Le Prêtre prie pour les Assistants et pour lui-même.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

R). Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et misé-

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.

R). Amen.

Indulgentiam, absolutionem et re-

missionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.

R). Amen.

Deus, tu conversus, vivificabis nos.

R). Et plebs tua lætabitur in te.

Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam,

R). Et salutare tuum da nobis.

Domine, exaudi orationem meam,

R). Et clamor meus ad te veniat.

Dominus vobiscum,

R). Et cum spiritu tuo.

ricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés.

R). Ainsi soit-il.

Mon Dieu, tournez vos regards vers nous, et vous nous donnerez une nouvelle vie;

R). Et votre peuple se réjouira en vous.

Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde,

R). Et accordez-nous le salut qui vient de vous.

Seigneur, daignez écouter ma prière,

R). Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

Le Seigneur soit avec vous,

R). Et avec votre esprit.

Lorsque le Prêtre monte à l'Autel.

Prions.

Nous vous supplions, Seigneur, d'effacer et de détruire nos iniquités ; afin que nous nous approchions du Saint des Saints avec une entière pureté de cœur et d'esprit : Par J. C. N. S. Ainsi soit-il.

Oremus.

Aufer à nobis quæsumus, Domine, iniquitates nostras, ut ad Sancta Sanctorum puris mereamur mentibus introire : Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Prêtre en baisant l'Autel, dit :

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites des Saints dont les reliques sont ici, et de tous les Saints, de daigner me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.

Oramus te, Domine, per merita Sanctorum tuorum quorum reliquiæ hic sunt, et omnium Sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

INTROÏT.

J'EN ai fait le serment à David par ma sainteté, et ma parole est irrévocable ; sa race demeurera éter-

SEMEL juravi in sancto meo, si David mentiar, semen ejus in æternum manebit. Ps.

| | |
|---|---|
| Misericordias Do- mini in æternum cantabo : * in gene- rationem et genera- tionem annuntiabo veritatem tuam in ore meo. Gloria Pa- tri. Semel. | nellement. <i>Ps.</i> Je chan- terai éternellement les miséricordes du Sei- gneur ; et ma bouche annoncera à tous les âges sa fidélité dans ses promesses. Gloire. J'en ai fait. |
|---|---|

*Le Prêtre et les Assistants disent trois
fois alternativement :*

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| Kyrie , eleison. | Seigneur , ayez pi- tié de nous. |
|------------------|-------------------------------------|

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| Christe , eleison. | Jésus , ayez pitié de nous. |
|--------------------|--------------------------------|

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| Kyrie , eleison. | Seigneur , ayez pi- tié de nous. |
|------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|---|
| G LORIA in excel- sis Deo , et in terra pax homini- bus bonæ volunta- tis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glo- rificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam : Domine Deus, Rex cœlestis, Deus Pater omnipo- | G LOIRE à Dieu dans le Ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâces dans la vue de votre gloire in- finie : Seigneur Dieu, souverain Roi du Ciel, ô Dieu Père tout-puis- |
|--|---|

sant ; Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu ; Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père. Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre humble prière. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous. Car vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

ÿ. Le Seigneur soit avec vous,

R). Et avec votre esprit.

tens ; Domine, Fili unigenite, Jesu Christe ; Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus ; Tu solus Dominus ; Tu solus Altissimus, Jesu Christe : Cum sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.

ÿ. Dominus vobiscum,

R). Et cum spiritu tuo.

COLLECTE.

O Dieu, qui avez sanctifié saint Joachim et sainte Anne, et qui avez fait naître d'eux

Deus, qui beatis Joachim et Annæ tantam gratiam conferre dignatus es,

ut ex eis unigeniti
Filii tui mater nas-
ceretur : concede
propitius , ut quo-
rum festivitatem ce-
lebramus , eorum
precibus promissam
in Christo salutem
consequamur : Per
eundem.

la mère de votre Fils
unique : accordez-
nous , par leurs priè-
res , le salut que vous
avez promis en J. C.
votre Fils N. S. : Qui ,
étant Dieu , vit et rè-
gne avec vous , en l'u-
nité du Saint-Esprit ,
etc.

ÉPÎTRE.

Lectio libri Gene-
sis.

Lecture du Livre de
la Genèse.

IN diebus illis :
Apparuit Isaac
Dominus , et ait : Ne
descendas in Ægyp-
tum , sed quiesce
in terra quam dixero
tibi ; et peregrina-
re in ea : eroque
tecum , et benedi-
cam tibi. Tibi enim
et semini tuo dabo
universas regiones
has , complens ju-
ramentum , quod
sponendi Abraham
patri tuo. Et mul-

EN ces jours-là : Le
Seigneur apparut
à Isaac , et lui dit :
N'allez point en Egyp-
te , mais demeurez
dans le pays que je
vous montrerai. Pas-
sez-y quelque temps
comme étranger , et je
serai avec vous , et
vous bénirai. Car je
vous donnerai à vous
et à votre race tous ces
pays-ci , pour accom-
plir le serment que j'ai
fait à Abraham votre

père. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel : je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez, et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous; parce qu'Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les cérémonies et les lois que je lui ai données.

tiplicabo semen tuum sicut stellas cœli: daboque posteris tuis universas regiones has. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, eo quod obedierit Abraham voci meæ, et custodierit præcepta et mandata mea, et cæremonialegesque servaverit.

GRADUEL.

Je conserverai éternellement ma miséricorde à David, et mon alliance avec lui subsistera à jamais. *ÿ.* Je ne violerai pas mon alliance, et je ne rétracterai pas la parole sortie de ma bouche.

In æternum servabo David misericordiam meam, et testamentum meum fidele ipsi. *ÿ.* Non profanabo testamentum meum; et quæ procedunt de labiis meis, non faciam irrita.

Alleluia, allel. *ÿ.* Le

Alleluia, allel.

| | |
|---|---|
| <p>ÿ. Recordatus est Dominus misericor- diæ suæ, et verita- tis suæ domui Is- rael. Alleluia.</p> | <p>Seigneur s'est ressou- venu de sa miséricor- de, et de la promesse qu'il a faite à la mai- son d'Israël. Alleluia.</p> |
|---|---|

PROSE.

| | |
|---|---|
| <p>FRUCTU quem præ- buit, Arbor agnoscitur : Anna quam genuit Mariâ canitur Digna progenie. Quam casto gre- mio Natum complectitur, Quæ Dei Filio Mater disponitur, Jam plena gratiæ. Matris arbitrio Se subdit docilis Cujus imperio Parebit humilis Rex omnis gloriæ. Exemplo mutuo Utraque proficit : Suæ perpetuò Maria respicit Ducem infantie. Quæ Deum capiet</p> | <p>Crescit virginitas : Deum quæ pariet Crescit humilitas Hoc magisterio Infantem, æmula, Tu, mater, suspicis : Natæ discipula Magno te subjicis Dei consilio Beata cæteris Anna præ matribus, Majus exigeris Sacris altaribus Deferre pretium Devota Numini, Matri surripitur : Ancilla Domini Ad templi ducitur Infans officium. A matre filia Vovetur purior : En placet hostia : Quæ vovet sanctior</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| <p>Tanto fit munere. Anna, pro fenore, A te quod exigit Deus in corpore Se tuum eligit Nepotem dicere. Matrem et aviam Beatas dicimus ; Harum justitiam</p> | <p>Præsertim canimus : Hæc vera gratia, Da , Christe , quâ licet Nos illas assequi ; Tolle quod displicet, Da semper obsequi : Hæc nostra gloria. Amen.</p> |
|---|---|

ÉVANGILE.

Suite du saint Evan-
 gile selon S. Luc.

EN cè temps-là : Jé-
 sus avait environ
 trente ans lorsqu'il
 commença à paraître,
 étant , comme l'on
 croyait, fils de Joseph,
 qui était fils d'Eli, qui
 était fils de Mathat,
 qui était fils de Levi,
 qui était fils de Mel-
 chi , qui était fils de
 Janné , qui était fils
 de Joseph , qui était
 fils de Mathathias , qui
 était fils d'Amos , qui
 était fils de Nahum, qui

Sequentia sancti
 Evangelii secun-
 dum Lucam.

IN illo tempore :
 Jesus erat inci-
 piens quasi anno-
 rum triginta, ut pu-
 tabatur , filius Jo-
 seph. Qui fuit Heli,
 qui fuit Mathat, qui
 fuit Levi , qui fuit
 Melchi , qui fuit
 Janne , qui fuit Jo-
 seph , qui fuit Ma-
 thathiaë , qui fuit
 Amos , qui fuit Na-
 hum , qui fuit Hes-
 li, qui fuit Nagge ,
 qui fuit Mahath ,

| | |
|---|--|
| qui fuit Mathathiaë, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda, qui fuit Joana, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri, qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cosan; qui fuit Elmadan, qui fuit Er, qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathat, qui fuit Levi, qui fuit Simeon, qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona, qui fuit Eliakim, qui fuit Melea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David, qui fuit Jesse, qui fuit Obed, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson, qui | était fils d'Hesli, qui était fils de Naggé, qui était fils de Mahath, qui était fils de Mathathias, qui était fils de Semeï, qui était fils de Joseph, qui était fils de Juda, qui était fils de Joanna, qui était fils de Resa, qui était fils de Zorobabel, qui était fils de Salathiel, qui était fils de Neri, qui était fils de Melchi, qui était fils d'Addi, qui était fils de Cosan, qui était fils d'Elmadan, qui était fils de Her, qui était fils de Jesu, qui était fils d'Éliezer, qui était fils de Jorim, qui était fils de Mathat, qui était fils de Levi, qui était fils de Simeon, qui était fils de Juda, qui était fils de Joseph, qui était fils de Jona, qui était fils d'Eliakim, qui était fils de Melea, |
|---|--|

qui était fils de Men-
 na, qui était fils de
 Mathatha, qui était
 fils de Nathan, qui
 était fils de David,
 qui était fils de Jessé,
 qui était fils d'Obed,
 qui était fils de Booz,
 qui était fils de Sal-
 mon, qui était fils de
 Naasson, qui était fils
 d'Aminadab, qui était
 fils d'Aram, qui était
 fils d'Esron, qui était
 fils de Pharés, qui était
 fils de Juda, qui était
 fils de Jacob, qui était
 fils d'Isaac, qui était
 fils d'Abraham, qui
 était fils de Tharé,
 qui était fils de Na-
 chor, qui était fils de
 Sarug, qui était fils
 de Ragau, qui était
 fils de Phaleg, qui
 était fils d'Heber, qui
 était fils de Salé, qui était fils de Caïnan,
 qui était fils d'Arphaxad, qui était fils de
 Sem, qui était fils de Noé, qui était fils de
 Lamech, qui était fils de Mathusalem, qui
 fut Aminadab, qui
 fut Aram, qui fut
 Esron, qui fut Pha-
 res, qui fut Judæ,
 qui fut Jacob, qui
 fut Isaac, qui fut
 Abrahæ. Qui fut
 Thare, qui fut Na-
 chor, qui fut Sarug,
 qui fut Ragau, qui
 fut Phaleg, qui fut
 Heber, qui fut Sa-
 le, qui fut Caïnam,
 qui fut Arphaxad,
 qui fut Sem, qui
 fut Noe. Qui fut
 Lamech, qui fut
 Mathusale, qui fut
 Henoeh, qui fut
 Jared, qui fut Ma-
 lalael, qui fut Caï-
 nam, qui fut He-
 nos, qui fut Seth,
 qui fut Adam, qui
 fut Dei.

était fils d'Henoch , qui était fils de Jared , qui était fils de Malaléel , qui était fils de Caïnan , qui était fils d'Henos , qui était fils de Seth , qui était fils d'Adam , qui fut créé de Dieu.

Après l'Évangile , le Prêtre dit :

Per Evangelica
dicta deleantur nos-
tra delicta.

Que nos péchés
soient effacés par les
paroles du saint Evan-
gile.

CREDO in unum
Deum , Patrem
omnipotentem , fac-
torem cœli et terræ,
visibilium omnium
et invisibilium. Et
in unum Dominum
Jesum Christum ,
Filius Dei unigen-
nitum. Et ex Patre
natum ante omnia
secula. Deum de
Deo , lumen de lu-
mine , Deum ve-
rum de Deo vero.
Genitum , non fac-
tum , consubstan-
tialem Patri ; per

JE crois en un seul
Dieu , le Père tout-
puissant , qui a fait le
Ciel et la terre , tou-
tes les choses visibles
et invisibles. Je crois
en un seul Seigneur
Jésus-Christ, Fils uni-
que de Dieu ; qui est
né du Père avant tous
les siècles. Dieu de
Dieu , lumière de lu-
mière , vrai Dieu de
vrai Dieu. Qui n'a
pas été fait , mais en-
gendré , consubstan-
tiel au Père ; par qui
tout a été fait. Qui est

descendu des Cieux pour nous autres hommes, et pour notre salut. Qui s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et QUI S'EST FAIT HOMME. Qui a été crucifié pour nous; qui a souffert sous Ponce Pilate, et qui a été mis dans le tombeau. Qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures. Qui est monté au Ciel, où il est assis à la droite du Père. Qui viendra de nouveau, plein de gloire, juger les vivants et les morts; et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie; qui procède du Père et du Fils.

quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine, et HOMO FACTUS EST. Crucifixus etiam pro nobis, sub Pōntio Pilato, passus et sepultus est. Et resurrexit tertiâ die, secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos; cujus regni non erit finis. Et in Spiritum sanctum, Dominum et vivificantem; qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul

adoratur , et con-
glorificatur ; qui lo-
cutus est per Pro-
phetas. Et Unam ,
Sanctam , Catholi-
cam et Apostolicam
Ecclesiam. Confi-
teor unum Baptis-
ma in remissionem
peccatorum. Et ex-
pecto resurrectio-
nem mortuorum ;
Et vitam venturi
seculi. Amen.

ÿ. Dominus vo-
biscum, r). Et cum
spiritu tuo.

Qui est adoré et glo-
rifié conjointement
avec le Père et le Fils ;
qui a parlé par les
Prophètes. Je crois
l'Eglise, qui est Une,
Sainte, Catholique et
Apostolique. Je con-
fesse qu'il y a un
Baptême pour la ré-
mission des péchés.
J'attends la résurrec-
tion des morts, Et la
vie du siècle à venir.
Ainsi soit-il.

ÿ. Le Seigneur soit
avec vous, r). Et
avec votre esprit.

OFFERTOIRE.

Vidit Jacob Do-
minum dicentem si-
bi : Ego sum Do-
minus Deus Abra-
ham patris tui , et
Deus Isaac : bene-
dicentur in te et in
semine tuo cunctæ
tribus terræ.

Jacob vit le Sei-
gneur , qui lui dit :
Je suis le Seigneur ,
le Dieu d'Abraham
votre père , et le Dieu
d'Isaac : toutes les
nations de la terre se-
ront bénies en vous ,
et dans celui qui sor-
tira de vous.

OBLATION DE L'HOSTIE.

Recevez , ô Père saint , Dieu éternel et tout-puissant , cette Hostie sans tache que je vous offre , tout indigne que je suis de ce ministère. Je vous l'offre , Seigneur , comme à mon Dieu vivant et véritable , pour mes péchés , mes offenses et mes négligences qui sont sans nombre ; je vous l'offre aussi pour tous les assistants , et même pour tous les Fidèles chrétiens vivants et morts ; afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut éternel. Ainsi soit-il.

Suscipe , sancte Pater , omnipotens , æterne Deus , hanc immaculatam hostiam , quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo meo vivo et vero , pro innumerabilibus peccatis et offensionibus et negligentis meis , et pro omnibus circumstantibus , sed et pro omnibus Fidelibus christianis vivis atque defunctis ; ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Le Prêtre met le vin et l'eau dans le Calice , et dit :

O Dieu , qui par un effet admirable de votre puissance , avez

Deus , qui humanæ substantiæ dignitatem mirabi-

liter condidisti , et mirabiliùs reformasti, da nobis per hujus aquæ et vini mysterium , ejus divinitatis esse consortes , qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps , Jesus Christus Filius tuus, Dominus noster : Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti , Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

créé l'homme dans un haut degré d'excellence , et qui , par un prodige de bonté encore plus surprenant, avez daigné réparer cet ouvrage de vos mains après sa chute , donnez-nous , par le mystère que ce mélange d'eau et de vin nous représente , la grâce de participer à la divinité de Jésus-Christ votre Fils, qui a bien voulu se revêtir de notre humanité: Lui qui , étant Dieu, etc.

OBLATION DU CALICE.

Offerimus tibi , Domine , Calicem salutaris , tuam deprecantes clementiam , ut in conspectu divinæ Majestatis tuæ , pro nostra et totius mundi salute , cum

Nous vous offrons , Seigneur , le Calice du salut , en conjurant votre bonté de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur , jusqu'au trône de votre divine Majesté , pour

notre salut et celui
de tout le monde.
Ainsi soit-il.

Nous nous présen-
tons devant vous, Sei-
gneur, avec un esprit
humilié et un cœur
contrit; recevez-nous,
et faites que notre sac-
rifice s'accomplisse
aujourd'hui devant
vous d'une manière
qui vous le rende
agréable, ô Seigneur
notre Dieu.

Venez, Sanctifica-
teur tout-puissant,
Dieu éternel; et bé-
nissez ce sacrifice
destiné pour rendre
gloire à votre saint
nom.

odore suavitatis as-
cendat. Amen.

In spiritu humi-
litalis et in animo
contrito suscipia-
mur à te, Domine;
et sic fiat sacrifi-
cium nostrum in
conspectu tuo ho-
diè, ut placeat tibi,
Domine Deus.

Veni, Sanctifi-
cator omnipotens,
æterne Deus; et
benedic hoc sacri-
fium tuo sancto
nomini præpara-
tum.

Le Prêtre lave ses doigts, en disant :

Je laverai mes
mains avec les justes,
et je m'approcherai
de votre Autel, Sei-
gneur, afin d'enten-
dre publier vos louan-

Lavabo inter in-
nocentes manus
meas, et circum-
dabo altare tuum,
Domine, ut au-
diam vocem laudis,

et enarrem universa mirabilia tua. Domine, dilexi decorem domûs tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ. Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam. In quorum manibus iniquitates sunt: dextera eorum repleta est muneribus. Ego autem in innocentia mea ingressus sum: redime me, et miserere mei. Pes meus stetit in directo; in ecclesiis benedicam te, Domine. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto: Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in secula seculorum Amen.

ges, et de raconter moi-même toutes vos merveilles. J'aime la beauté de votre maison, Seigneur, et le lieu où réside votre gloire. O Dieu, ne me confondez pas avec les impies, et ne me traitez pas comme les homicides. Leurs mains sont accoutumées à l'injustice, et ils se laissent séduire par les présents. Pour moi j'ai marché dans l'innocence: rachetez-moi donc, Seigneur, et prenez pitié de moi. Mes pieds se sont arrêtés dans la voie de la justice; je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées des fidèles. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit: A présent et toujours, comme dès le commencement, etc,

Recevez, ô Trinité sainte, l'oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres saint Pierre et saint Paul, des Saints dont les reliques sont ici, et de tous les autres Saints, afin qu'ils y trouvent leur gloire et nous notre salut; et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre, daignent intercéder pour nous dans le Ciel: Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri, et in honorem beatæ Mariæ semper Virginis, et beati Joannis Baptistæ, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et istorum et omnium Sanctorum; ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem; et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris: Per eundem Christum Dominum, etc.

*Le Prêtre se tournant vers le peuple ,
dit :*

Orate , fratres ,
ut meum ac ves-
trum sacrificium ac-
ceptabile fiat apud
Deum Patrem om-
nipotentem.

R). Suscipiat Do-
minus hoc sacrifi-
cium de manibus
tuis , ad laudem et
gloriam nominis
sui , ad utilitatem
quoque nostram ,
totiusque Ecclesiæ
sue sanctæ.

Priez , mes frères ,
que mon sacrifice ,
qui est aussi le vôtre ,
soit favorablement
reçu de Dieu le Père
tout-puissant.

R). Que le Seigneur
reçoive de vos mains
ce sacrifice , pour
l'honneur et la gloire
de son nom , pour
notre utilité particu-
lière , et pour le bien
de toute son Eglise
sainte.

Le Prêtre répond Amen.

SECRÈTE.

Suscipe , quæsu-
sumus , Domine ,
sacrificium majes-
tati tuæ oblatum ;
et præsta , ut ejus
benedictionis , quam
Abrahæ et semini
ejus promisisti , in-
tercedentibus bea-

Recevez , Seigneur ,
le sacrifice que nous
offrons à votre majesté
souveraine : et faites
que par l'intercession
de saint Joachim et
de sainte Anne , nous
méritons de partici-
per à la bénédiction

que vous avez promise
à Abraham et à sa pos-
térité : Par N. S. J. C.

tis Joachim et An-
nâ, mereamur esse
participes : Per Do-
minum,

PRÉFACE.

Dans tous les siè-
cles des siècles.

R). Ainsi soit-il.

Le Seigneur soit
avec vous,

R). Et avec votre
esprit.

Elevez vos cœurs.

R). Nous les tenons
élevés vers le Sei-
gneur.

Rendons grâces au
Seigneur notre Dieu.

R). Il est juste et rai-
sonnable de le faire.

Il est véritablement
juste et raisonnable,
il est équitable et sa-
lutaire de vous rendre
grâces par N. S. J. C.
toujours et en tout
lieu, ô Seigneur très-
saint, Père tout-puis-

Per omnia secula
seculorum.

R). Amen.

Dominus vobis-
cum,

R). Et cum spi-
ritu tuo.

Sursùm corda.

R). Habemus ad
Dominum.

Gratias agamus
Domino Deo nos-
tro.

R). Dignum et
justum est.

Verè dignum et
justum est, æquum
et salutare, nos tibi
semper et ubiquè
gratias agere, Do-
mine sancte, Pater
omnipotens, æterne
Deus ; qui gloriaris

in concilio Sanctorum, et eorum coronando merita, coronas dona tua: qui nobis in eorum præbes, et conversatione exemplum, et communione consortium, et intercessionibus subsidium: ut tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, et cum eis percipiamus immarcescibilem gloriæ coronam, per Jesum Christum Dominum nostrum, cujus sanguine ministratur nobis introitus in æternum regnum: per quem majestatem tuam trementes adorant Angeli, et omnes spirituum cœlestium chori so-

sant, Dieu éternel, qui êtes glorifié dans l'assemblée des Saints, et qui en couronnant leurs mérites, courez vos dons: qui nous donnez dans la vie sainte qu'ils ont menée, des modèles que nous avons à suivre; dans la communion avec eux, une association qui tourne à notre avantage; dans leur intercession pour nous, des protecteurs sensibles à nos besoins; afin qu'étant environnés d'une si grande foule de témoins, nous courions par la patience dans la carrière qui nous est ouverte, et que nous recevions avec eux cette couronne de gloire qui ne se flétrit point, et que nous attendons par Jésus-Christ Notre-Seigneur,

dont le sang nous donne entrée au royaume éternel. C'est par lui que les Anges louent votre majesté suprême, et que tous les chœurs des Esprits célestes célèbrent ensemble votre gloire dans les transports d'une sainte joie. Faites, Seigneur, que nous unissions nos voix à celles de ces Esprits bienheureux, pour chanter avec eux, prosternés devant vous :

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, le Dieu des armées. Votre gloire remplit les Cieux et la terre. Hosanna au plus haut des Cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna à celui qui habite au plus haut des Cieux.

ciâ exultatione celebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubebas deprecamur, supplicii confessione dicentes :

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.



LE CANON DE LA MESSE.

TE igitur, cle-
 mentissime Pa-
 ter, per Jesum
 Christum Filium
 tuum Dominum
 nostrum, supplices
 rogamus ac peti-
 mus, uti accepta
 habeas, et benedi-
 cas hæc dona, hæc
 munera, hæc sancta
 sacrificia illiba-
 ta, in primis quæ
 tibi offerimus pro
 Ecclesia tua sancta
 catholica, quam
 pacificare, custo-
 dire, adunare, et
 regere digneris to-
 to orbe terrarum,
 unà cum famulo
 tuo Papa nostro
 N., et Antisite
 nostro N., et Rege
 nostro N., et om-
 nibus orthodoxis,
 atque catholicæ et

Nous vous sup-
 plions donc,
 Père très-miséricor-
 dieux, et nous vous
 conjurons par Notre-
 Seigneur J. C. votre
 Fils, d'agréer et de
 bénir ces dons, ces
 offrandes, ces sacri-
 fices purs et sans ta-
 che, que nous vous
 offrons pour votre
 sainte Eglise catholi-
 que, afin qu'il vous
 plaise de lui donner
 la paix, de la con-
 server, de la mainte-
 nir dans l'union et
 de la gouverner par
 toute la terre, et avec
 elle votre serviteur
 notre Pape N., notre
 Evêque N., notre
 Roi N., enfin tous
 ceux qui sont ortho-
 doxes, et qui font
 profession de la foi

catholique et aposto-
lique.

apostolicæ
cultoribus.

fidei

MÉMOIRE DES VIVANTS.

Souvenez-vous, Sei-
gneur, de vos servi-
teurs et de vos ser-
vantes *N. et N.*, et
de tous ceux qui sont
ici présents, dont
vous connaissez la foi
et la piété, pour qui
nous vous offrons ce
sacrifice de louange,
ou qui vous l'offrent,
tant pour eux-mêmes
que pour ceux qui
leur appartiennent,
pour la rédemption
de leurs âmes, pour
l'espérance de leur
salut et de leur con-
servation, et pour
vous rendre leurs hom-
mages comme au Dieu
éternel, vivant et vé-
ritable.

Etant unis de com-
munion avec tous vos
Saints, nous hono-

Memento, Do-
mine, famulorum,
famularumque tua-
rum *N. et N.*, et om-
nium circumstan-
tium, quorum tibi
fides cognita est,
et nota devotio,
pro quibus tibi
offerimus, vel qui
tibi offerunt hoc
sacrificium laudis,
pro se suisque om-
nibus, pro redemp-
tione animarum
suarum, pro spe
salutis et incolumi-
tatis suæ, tibi que
reddunt vota sua
æterno Deo, vivo
et vero.

Communicantes,
et memoriam vene-
rantes, in primis

gloriosæ semper
 Virginis Mariæ ,
 Genitricis Dei et
 Domini nostri Jesu
 Christi ; sed et
 beatorum Apostolo-
 rum ac Martyrum
 tuorum Petri et
 Pauli , Andreae ,
 Jacobi , Joannis ,
 Thomæ , Jacobi ,
 Philippi , Bartho-
 lomæi , Matthæi ,
 Simonis et Thadæi ,
 Lini , Cleti , Cle-
 mentis , Xisti , Cor-
 nelii , Cypriani ,
 Laurentii , Chryso-
 goni , Joannis et
 Pauli , Cosmæ et
 Damiani , et om-
 nium Sanctorum
 tuorum ; quorum
 meritis precibusque
 concedas , ut in om-
 nibus protectionis
 tuæ muniamur auxi-
 lio : Per eundem
 Dominum , etc.

Hanc igitur obla-

rons la mémoire , pre-
 mièrement de la glo-
 rieuse Vierge Marie ,
 Mère de Dieu , Jésus-
 Christ Notre-Seigneur ,
 et de vos bienheureux
 Apôtres et Martyrs ,
 Pierre , Paul , André ,
 Jacques , Jean , Tho-
 mas , Jacques , Phi-
 lippe , Barthélemi ,
 Matthieu , Simon et
 Thadée , Lin , Clet ,
 Clément , Xiste , Cor-
 nelle , Cyprien , Lau-
 rent , Chrysogone ,
 Jean et Paul , Côme
 et Damien , et de tous
 vos Saints , par les
 mérites et les prières
 desquels nous vous
 supplions de nous ac-
 corder en toutes choses
 le secours de votre
 protection. C'est ce
 que nous vous deman-
 dons par le même
 J. C. N. S. Ainsi
 soit-il.

Nous vous prions

donc, Seigneur, de recevoir favorablement l'hommage que nous vous rendons par cette oblation, qui est aussi celle de toute votre Eglise; accordez-nous pendant les jours de cette vie mortelle, la paix qui vient de vous; préservez-nous de la damnation éternelle, et mettez-nous au nombre de vos élus: Par J. C. N. S. Ainsi soit-il.

Nous vous prions, ô Dieu, de bénir cette oblation, de la mettre au nombre de celles que vous approuvez, de l'agréer, d'en faire un sacrifice digne d'être reçue de vous, et par lequel nous vous rendions un culte raisonnable et spirituel, en sorte qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre Fils

tionem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari: Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris, ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi: qui, pridè quàm

pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cœlum, ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque Discipulis suis, dicens: Accipite et manducate ex hoc omnes; HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

Simili modo, postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens, benedixit, deditque Discipulis suis, dicens: Accipite, et bibite ex eo omnes; HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS

bien-aimé J. C. N. S., qui, la veille de sa Passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et levant les yeux au Ciel vers vous, ô Dieu son Père tout-puissant, vous rendit grâces, et bénit le pain, le rompit, et le donna à ses Disciples, leur disant: Prenez et mangez-en tous; CAR CECI EST MON CORPS.

De même, après qu'il eut soupé, prenant ce précieux Calice entre ses mains saintes et vénérables, il vous rendit grâces, le bénit et le donna à ses disciples, en disant: Prenez et buvez-en tous; CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, LE SANG DE LA NOUVELLE ET ÉTERNELLE ALLIANCE

(MYSTÈRE DE FOI), QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.

C'est pour cela, Seigneur, que nous qui sommes vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, faisant mémoire de la Passion de votre Fils J. C. N. S., de sa Résurrection en sortant du tombeau, victorieux de l'enfer, et de sa glorieuse Ascension au Ciel, nous offrons à votre incomparable Majesté, ce qui est le don même que nous avons reçu de vous, l'Hostie pure, l'Hostie sainte,

MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI (MYSTERIUM FIDEI), QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. Hæc quotiescunque feceritis, in meâ memoriam facietis.

Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri, tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis, offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis, Hostiam puram, Hostiam sanctam, Hostiam immaculatam, Pa-

nem sanctum vitæ
æternæ, et Ca-
licem salutis per-
petuæ.

Supra quæ propi-
tio ac sereno vultu
respicere digneris,
et accepta habere,
sicuti accepta ha-
bere dignatus es
munera pueri tui
iusti Abel, et sacri-
ficium Patriarchæ
nostri Abrahæ, et
quod tibi obtulit
summus Sacerdos
tuus Melchisedech,
sanctum sacri-
ficium, immacula-
tam Hostiam.

Supplices te ro-
gamus, omni-
potens Deus, jube hæc
perferri per manus
sancti Angeli tui
in sublime altare
tuum, in conspec-
tu divinæ Majesta-
tis tuæ; ut quot-

l'Hostie sans tache,
le pain sacré de la
vie qui n'aura point
de fin, et le Calice du
salut éternel.

Daignez, Seigneur,
regarder d'un œil fa-
vorable l'oblation que
nous vous faisons de
ce saint sacrifice, de
cette Hostie sans ta-
che: daignez l'agréer,
comme il vous a plu
agréer les présents du
juste Abel votre ser-
viteur, le sacrifice
de notre Patriarche
Abraham, et celui de
Melchisédech votre
Grand-prêtre.

Nous vous sup-
plions, ô Dieu tout-
puissant, de com-
mander que ces dons
soient portés par les
mains de votre saint
Ange sur votre Autel
sublime, en présence
de votre divine Ma-

jesté ; afin que tout ce que nous sommes ici , qui , participant à cet Autel , aurons reçu le Corps et le Sang de votre Fils , nous soyons remplis de toutes les bénédictions et de toutes les grâces du Ciel : Par le même J. C. N. S.

quot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Corpus et Sanguinem sumpserimus , omni benedictione cœlesti et gratiâ repleamur : Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

MÉMOIRE DES MORTS.

Souvenez-vous aussi , Seigneur , de vos serviteurs et de vos servantes N. N. qui , marqués au sceau de la foi , ont fini leur vie mortelle avant nous , pour s'endormir du sommeil de paix.

Nous vous supplions , Seigneur , de leur accorder , par votre miséricorde , à eux et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ , le lieu du rafraîchissement , de la

Memento etiam , Domine , famularum famularumque tuarum N. N. qui nos præcesserunt cum signo fidei , et dormiunt in somno pacis.

Ipsis , Domine , et omnibus in Christo quiescentibus , locum refrigerii , lucis et pacis , ut indulgeas deprecamur : Per eundem Chris-

tum Dominum nostrum. Amen.

Nobis quoque peccatoribus, famulis tuis de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus; cum Joanne, Stephano, Matthia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnete, Cæcilia, Anastasia, et omnibus Sanctis tuis, intra quorum nos æstimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte: Per Christum Dominum nostrum; per quem hæc omnia,

lumière et de la paix.
Par le même, etc.

Pour nous pécheurs, qui sommes vos serviteurs, et qui espérons en votre grande miséricorde, daignez aussi nous donner part au céleste héritage avec vos saints Apôtres et Martyrs; avec Jean, Etienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Luce, Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos Saints; daignez nous admettre en leur sainte société, non en consultant nos mérites, mais en usant d'indulgence à notre égard: Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par lequel vous produisez toujours, Seigneur, vous

sanctifiez , vous vivifiez , vous bénissez et vous nous donnez tous ces biens. Que par lui , avec lui , et en lui , tout honneur et toute gloire vous soient rendus , ô Dieu Père tout-puissant , en l'unité du Saint-Esprit :

Dans tous les siècles des siècles.

R). Ainsi soit-il.

PRIONS.

Avertis par le commandement salutaire de Jésus-Christ , et conformément à l'instruction sainte qu'il nous a laissée , nous osons dire :

Notre Père , qui êtes dans les Cieux , que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre com-

Domine , semper bona creas , sanctificas , vivificas , benedicas , et præstas nobis. Per ipsum , et cum ipso , et in ipso , est tibi Deo Patri omnipotenti , in unitate Spiritûs sancti , omnis honor et gloria :

Per omnia secula seculorum.

R). Amen.

OREMUS.

Præceptis salutaribus moniti , et divinâ institutione formati , audemus dicere :

Pater noster , qui es in cœlis , sanctificetur nomen tuum ; adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua , sicut in cœlo et in terra :

panem nostrum
quotidianum da
nobis hodiè ; et di-
mitte nobis debita
nostra , sicut et nos
dimittimus debito-
ribus nostris ; et
ne nos inducas in
tentationem ;

℞. Sed libera nos
à malo. Amen.

Libera nos , quæ-
sumus , Domine ,
ab omnibus malis
præteritis , præ-
sentibus , et fu-
turis ; et interce-
dente beatâ et glo-
riosâ semper Vir-
gine Dei genitrice
Mariâ , cum beatis
Apostolis tuis Pe-
tro et Paulo , atque
Andræa , et om-
nibus Sanctis , da
propitius pacem in
diebus nostris ; ut
ope misericordiæ

me dans le Ciel ; don-
nez-nous aujourd'hui
notre pain de chaque
jour ; et pardonnez-
nous nos offenses ,
comme nous pardon-
nons à ceux qui nous
ont offensés ; et ne
nous abandonnez pas
à la tentation ;

℞. Mais délivrez-
nous du mal. Ainsi
soit-il.

Délivrez-nous , s'il
vous plaît , Seigneur ,
de tous les maux pas-
sés , présents et à
venir ; et par l'inter-
cession de la bien-
heureuse Marie, Mère
de Dieu , toujours
Vierge , et de vos
bienheureux Apôtres
Pierre , Paul , An-
dré , et de tous vos
Saints , daignez nous
faire jouir de la paix
pendant le cours de
notre vie mortelle ;
afin qu'étant assistés

du secours de votre
miséricorde, nous ne
soyons jamais assu-
jettis au péché, ni
agités par aucun trou-
ble : Nous vous en
prions par le même
Jésus-Christ votre
Fils, Notre-Seigneur,
qui, étant Dieu, vit
et règne avec vous en
l'unité du Saint-Es-
prit,

Dans tous les siè-
cles des siècles.

r. Ainsi soit-il.

Que la paix du
Seigneur soit toujours
avec vous, *r.* Et avec
votre esprit.

Que ce mélange et
cette consécration du
Corps et du Sang de
Notre-Seigneur J. C.,
que nous allons rece-
voir, nous procure
la vie éternelle. Ainsi
soit-il.

Agneau de Dieu,
qui effacez les péchés

tuæ adjuti, et à
peccato simus sem-
per liberi, et ab
omni perturbatio-
ne securi : Per
eundem Dominum
nostrum Jesum
Christum Filium
tuum, qui tecum
vivit et regnat in
unitate Spiritûs
sancti, Deus,

Per omnia se-
cula seculorum.

r. Amen.

Pax Domini sit
semper vobiscum,
r. Et cum spiritu
tuo.

Hæc commixtio
et consecratio Cor-
poris et Sanguinis
Domini nostri Jesu
Christi fiat acci-
pientibus nobis in
vitam æternam.
Amen.

Agnus Dei, qui
tollis peccata mun-

di, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis; ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiae tuæ; eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris : Qui vivis, etc.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu sancto, per mor-

du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix; n'ayez pas égard à mes péchés, mais à la foi de votre Eglise; et donnez-lui la paix et l'union dont vous voulez qu'elle jouisse : Vous qui, étant Dieu, vivez et réglez, etc.

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné

la vie aux hommes en mourant pour eux ; délivrez-moi par votre saint Corps et votre précieux Sang , ici présents , de tous mes péchés et de tous les autres maux : faites , s'il vous plaît , que je m'attache toujours inviolablement à votre loi , et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, Qui , étant Dieu , vivez et régnez , etc.

Jésus-Christ, mon Seigneur, que la participation de votre Corps , que j'ose recevoir , tout indigne que j'en suis , ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation ; mais que , par votre bonté, elle serve à la défense de mon corps et de mon âme, et qu'elle soit le remède de tous mes

tem tuam mundum vivificasti ; libera me per hoc sacrosanctum Corpus et Sanguinem tuum , ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis ; et fac me tuis semper inherere mandatis , et à te nunquam separari permittas : Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto , vivis et regnas , etc.

Perceptio Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem ; sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis , et ad medellam percipiendam : Qui vivis et reg-

nas cum Deo Patre
in unitate Spiritûs
sancti, Deus, etc.

Panem cœlestem
accipiam, et nomen
Domini invocabo.

maux : Accordez-moi
cette grâce, Seigneur,
qui, étant Dieu, vi-
vez, etc.

Je prendrai le pain
céleste, et j'invoque-
rai le nom du Sei-
gneur.

*Le Prêtre prenant l'Hostie entre ses
mains, dit trois fois :*

Domine, non
sum dignus ut in-
tres sub tectum
meum; sed tantum
dic verbo, et sana-
bitur anima mea.

Corpus Domini
nostri Jesu Christi
custodiat animam
meam in vitam æter-
nam. Amen.

Quid retribuam
Domino pro omni-
bus quæ retribuit
mibi? Calicem salu-
taris accipiam, et
nomen Domini in-
vocabo: laudans in-
vocabo Dominum,

Seigneur, je ne suis
pas digne de vous re-
cevoir dans ma mai-
son; mais dites seule-
ment une parole, et
mon âme sera guérie.

Que le Corps de
Notre-Seigneur J. C.
garde mon âme pour
la vie éternelle. Ainsi
soit-il.

Que rendrai-je au
Seigneur pour toutes
les grâces qu'il m'a
faites? Je prendrai le
Calice du salut, et j'in-
voquerai le nom du
Seigneur. J'invoque-
rai le Seigneur en

chantant ses louanges,
et je serai délivré de
mes ennemis.

Que le sang de No-
tre-Seigneur J. C. gar-
de mon âme pour la
vie éternelle. Ainsi
soit-il.

Faites, Seigneur,
que nous conservions
dans un cœur pur le
Sacrement que notre
bouche a reçu; et que
le don qui nous est
fait dans le temps,
nous soit un remède
pour l'éternité.

Que votre Corps que
j'ai reçu, Seigneur,
et que votre sang que
j'ai bu, s'attache à mes
entrailles; faites qu'a-
près avoir été nourri
par des Sacraments si
purs et si saints, il ne
demeure en moi au-
cune souillure du pé-
ché: Accordez-moi
cette grâce, Seigneur,
qui vivez, etc.

et ab inimicis meis
salvus ero.

Sanguis Domini
nostri Jesu Christi
custodiat animam
meam in vitam
æternam. Amen.

Quod ore sump-
simus, Domine,
purâ mente capia-
mus; et de munere
temporali fiat nobis
remedium sempi-
ternum.

Corpus tuum, Do-
mine, quod sump-
si, et Sanguis quem
potavi, adhæreat
visceribus meis; et
præsta ut in me non
remaneat scelerum
macula, quem pura
et sancta refecerunt
Sacramenta: Qui
vivas et regnas in
secula seculorum.
Amen.

COMMUNION.

Effundam spiritum meum super semen tuum, et benedictionem meam super stirpem tuam.

Je répandrai mon esprit sur votre postérité, et ma bénédiction sur votre race.

POSTCOMMUNION.

Deus, qui ex hominibus nasci dignatus es, ut homines faceres filios Dei; quæsumus, ut quos pane filiorum satiasti, adoptionis spiritu jugiter sanctifices: Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas.

O Dieu qui avez daigné naître des hommes, afin que les hommes devinssent enfants de Dieu: nous vous supplions de sanctifier continuellement, par l'esprit d'adoption, ceux que vous avez rassasiés du pain des enfants: Vous qui, étant Dieu.... en l'unité du même Saint-Esprit.

Dominus vobiscum,

Le Seigneur soit avec vous,

R). Et cum spiritu tuo.

R). Et avec votre esprit.

Ite, Missa est.

Allez-vous-en, la Messe est dite.

R). Deo gratias.

R). Rendons grâces à Dieu.

Recevez favorable-
ment, ô Trinité sain-
te, l'hommage et l'a-
veu de ma parfaite dé-
pendance : daignez
agréer le Sacrifice que
j'ai offert à votre di-
vine Majesté, tout in-
digne que j'en suis :
faites, par votre bon-
té, qu'il m'obtienne
miséricorde, et à tous
ceux pour qui je l'ai
offert : Par Jésus-
Christ Notre - Sei-
gneur.

Que Dieu tout-puis-
sant, le Père, le Fils,
et le Saint - Esprit,
vous bénisse.

R). Ainsi soit-il.

ÿ. Le Seigneur soit
avec vous,

R). Et avec votre
esprit.

Commencement du
saint Evangile selon
saint Jean.

R). Louange à vous,
Seigneur.

Placeat tibi,
sancta Trinitas, ob-
sequium servitutis
meæ; et præsta ut
Sacrificium quod
oculis tuæ Majesta-
tis indignus obtuli,
tibi sit acceptabile,
mihique et omni-
bus pro quibus illud
obtuli, sit, te mi-
serante, propitia-
bile: Per Christum
Dominum nostrum.

Benedicat vos
omnipotens Deus,
Pater, et Filius, et
Spiritus sanctus.

R). Amen.

ÿ. Dominus vo-
biscum,

R). Et cum spi-
ritu tuo.

Initium sancti
Evangelii secun-
dum Joannem.

R). Gloria tibi,
Domine.

IN principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt; et sine ipso factum est nihil quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum; et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehendunt. Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera quæ illuminat omnem ho-

AU commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dès le commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui; et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. Dans lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes: et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean. Il vint pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière; mais il vint pour rendre témoignage à celui qui est la lumière. C'était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en

ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont point reçu. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu, le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom; qui ne sont point nés du sang, ni des désirs de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. **ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR**, et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité: et nous avons vu sa gloire qui est la gloire du Fils unique du Père.

R). Rendons grâces à Dieu.

minem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. In propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. **ET VERBUM CARO FACTUM EST**, et habitavit in nobis (et vidimus gloriam quasi Unigeniti à Patre), plenum gratiæ et veritatis.

R). Deo gratias.

PRIÈRE APRÈS LA MESSE.

JE vous remercie , ô mon Dieu , de m'avoir permis d'assister aujourd'hui au saint Sacrifice de la Messe , quoique j'en sois indigne. Je vous demande pardon de la dissipation où j'ai laissé aller mon esprit , et de la froideur que j'ai sentie dans mon cœur. Faites , Seigneur , que je me souvienne pendant tout le jour de cette grâce , et que je ne laisse échapper aucune parole , aucune action , et ne forme aucun désir ni aucune pensée qui me rendent indigne de votre bénédiction.

VÊPRES

DE SAINTE ANNE.

DEUS , † in adjutorium meum intende :

R. Domine , ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri , et Filio , et Spiritui sancto :

Sicut erat in principio , et nunc , et semper , et in secula seculorum. Amen.
Alleluia.

PSAUME 109.

DIXIT Dominus Domino meo : * Sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos , * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus , et non pœnitebit

eum : * tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

Dominus à dextris tuis ; * confregit in die iræ suæ reges.

Judicabit in nationibus , implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in via bibet ; * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri , etc.

Ant. Excelsus jurejurando dedit Abrahæ gloriam in gente sua , et ut stellas exaltare semen ejus.

PSAUME 110.

CONFITEBOR tibi , Domine , in toto corde meo , * in concilio justorum et congregatione.

Magna opera Domini , * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in seculum seculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum * misericors et miserator Dominus.

Escam dedit timentibus se : * memor erit in seculum testamenti sui.

Virtutem operum suorum annuntiabit populo suo ; * ut det illis hæreditatem gentium.

Opera manuum ejus veritas et judicium ; * fidelia omnia mandata ejus :

Confirmata in seculum seculi , * facta in veritate et æquitate.

Redemptionem misit populo suo : * mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : * laudatio ejus manet in seculum seculi.

Gloria Patri , etc.

Ant. In Isaac eodem modo fecit : benedictionem omnium gentium dedit illi , et testamentum confirmavit super caput Jacob.

PSAUME IIII.

BEATUS vir qui timet Dominum , * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus : * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus ; * et justitia ejus manet in seculum seculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis ; * misericors , et miserator , et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat , disponet sermones suos in

judicio ; * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus : * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino : confirmatum est cor ejus : * non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit , dedit pauperibus ; * justitia ejus manet in seculum seculi ; cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit , et irascetur , dentibus suis fremet et tabescet : * desiderium peccatorum peribit.

Gloria Patri , etc.

Ant. Quæ ad patres repromissio facta est , hanc Deus adimplevit filiis.

PSAUME 112.

LAUDATE , pueri , Dominum ; * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum , * ex hoc nunc et usque in seculum.

A solis ortu usque ad occasum , * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus , * et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster , qui in altis habitat , * et humilia respicit in cœlo et in terra ?

Suscitans à terra inopem ; * et de stercore erigens pauperem ;

Ut collocet eum cum principibus , * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo , * matrem filiorum lætantem.

Gloria Patri , etc.

Ant. Statuit testamentum David regi , filio Jesse , de tribu Juda : hæreditas ipsi et semini ejus.

PSAUME 113.

IN exitu Israel de Ægypto , * domûs Jacob de populo barbaro.

Facta est Judæa sanctificatio ejus , * Israel potestas ejus.

Mare vidit , et fugit : * Jordanis conversus est retrorsùm.

Montes exultaverunt ut arietes , * et colles sicut agni ovium.

Quid est tibi , mare , quòd fugisti ? * et tu , Jordanis , quia conversus es retrorsùm ?

Montes , exultastis sicut arietes ? * et colles , sicut agni ovium ?

A facie Domini mota est terra , * à facie Dei Jacòb ;

Qui convertit petram in stagna aquarum , * et rupem in fontes aquarum.

Non nobis, Domine, non nobis; *
sed nomini tuo da gloriam, super mi-
sericordia tua et veritate tua.

Nequandò dicant gentes : * Ubi est
Deus eorum ?

Deus autem noster in cœlo : * omnia
quæcunque voluit, fecit.

Simulacra gentium, argentum et au-
rum, * opera manuum hominum.

Os habent, et non loquentur : * ocu-
los habent, et non videbunt.

Aures habent, et non audient : * na-
res habent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt ;
pedes habent, et non ambulabunt : *
non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea, * et
omnes qui confidunt in eis.

Domus Israel speravit in Domino : *
adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino : *
adjutor eorum et protector eorum
est.

Qui timent Dominum speraverunt
in Domino : * adjutor eorum et pro-
tector eorum est.

Dominus memor fuit nostrî, * et be-
nedixit nobis.

Benedixit domui Israel : * benedixit
domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Domi-
num, * pusillis cum majoribus.

Adjiciat Dominus super vos, * super
vos, et super filios vestros.

Benedicti vos à Domino, * qui fecit
cœlum et terram.

Cœlum cœli Domino : * terram au-
tem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te, Domine, *
neque omnes qui descendunt in infer-
num.

Sed nos qui vivimus, benedicimus
Domino, ex hoc nunc, et usque in
seculum.

Gloria Patri, etc.

Ant. Hujus Deus ex semine secun-
dùm promissionem eduxit Israel salva-
torem Jesum.

Capitule. Sunt Israelitæ, quorum
adoptio est filiorum, et gloria, et tes-
tamentum, et legislatio, et obsequium,
et promissa; quorum patres, et ex qui-
bus est Christus secundùm carnem, qui
est super omnia Deus benedictus in
secula. Amen.

Alleluia, alleluia. ̄. Sit memoria
illorum in benedictione, et nomen eo-
rum permaneat in æternum. Alleluia.

HYMNE.

PROMISSA mundo gaudia
 Jam sperat humanum genus ;
 Adsunt beati conjuges ,
 Orbique Christum præparant.

Hunc Anna votis advocans ,
 Summi parentem Numinis ,
 Thori fidelis præmium ,
 Favente cœlo , concipit.

Fecunda radix pullulans
 Florem tenellum proferet ,
 Qui lætus optato dabit
 Fructum salutis germine.

Qui natus es de Virgine ,
 Jesu , tibi sit gloria ,
 Cum Patre , cumque Spiritu ,
 In sempiterna secula. Amen.

ÿ. Recordatus est Dominus misericordiae suæ ,

R). Et veritatis suæ domui Israel.

Ant. Suscepit Deus Israel puerum suum , recordatus misericordiae suæ , sicut locutus est ad patres nostros Abraham et semini ejus in secula.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE.

MAGNIFICAT * anima mea Dominum,
Et exultavit spiritus meus * in Deo
salutari meo;

Quia respexit humilitatem ancillæ
suæ : * ecce enim ex hoc beatam me
dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens
est ; * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à pro genie in
progenies * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo : *
dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede , * et exal-
tavit humiles.

Esurientes implevit bonis , * et divi-
tes dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum , * re-
cordatus misericordiæ suæ ,

Sicut locutus est ad patres nostros , *
Abraham et semini ejus in secula.

Gloria Patri , etc.

Ant. Suscepit Deus Israel puerum
suum , recordatus misericordiæ suæ ,
sicut locutus est ad patres nostros
Abraham et semini ejus in secula.

Oraison. Deus , qui beatis Joachim et
Annæ tantam gratiam conferre digna-

tus es, ut ex eis unigeniti Filii tui mater
 nasceretur : concede propitius, ut quo-
 rum festivitatem celebramus, eorum
 precibus promissam in Christo salutem
 consequamur : Per eundem Dominum
 nostrum Jesum Christum Filium tuum,
 qui tecum vivit et regnat, etc.

LITANIES

DE SAINTE ANNE.

KYRIE eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.

Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.

Fili, Redemptor mundi, Deus, misere-
rere nobis,

Spiritus sancte, Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas, unus Deus, miserere
nobis.

Sancta Anna, ora pro nobis.

Sancta Anna avia Christi, ora.

Sancta Anna mater Mariæ Virginis, ora.

Sancta Anna sponsa Joachim, ora.

Sancta Anna socrus Joseph, ora.

Sancta Anna arca Noe, ora.

Sancta Anna arca fœderis Domini, ora.

Sancta Anna mons Oreb, ora.

Sancta Anna radix Jesse, ora.

Sancta Anna arbor bona, ora.

Sancta Anna vitis fructifera , ora pro nobis.

Sancta Anna regali ex progenie orta , ora pro nobis.

Sancta Anna lætitia Angelorum , ora.

Sancta Anna proles Patriarcharum , ora pro nobis.

Sancta Anna oraculum Prophetarum , ora pro nobis.

Sancta Anna gloria Sanctõrum et Sanctarum , ora.

Sancta Anna gloria Sacerdotum et Levitarum , ora.

Sancta Anna nubes rorida , ora.

Sancta Anna nubes candida , ora.

Sancta Anna nubes clara , ora.

Sancta Anna vas plenum gratiæ , ora.

Sancta Anna speculum obedientiæ , ora.

Sancta Anna speculum patientiæ , ora.

Sancta Anna speculum misericordiæ , ora pro nobis.

Sancta Anna speculum devotionis , ora.

Sancta Anna propugnaculum Ecclesiæ , ora pro nobis.

Sancta Anna refugium peccatorum , ora pro nobis.

Sancta Anna auxilium Christianorum , ora pro nobis.

Sancta Anna liberatio captivorum , ora pro nobis.

Sancta Anna solatium conjugatorum ,
ora pro nobis.

Sancta Anna mater viduarum , ora.

Sancta Anna matrona virginum , ora.

Sancta Anna portus salutis navigan-
tium , ora.

Sancta Anna via peregrinorum , ora.

Sancta Anna medicina infirmorum , ora.

Sancta Anna sanitas languentium , ora.

Sancta Anna lumen cæcorum , ora.

Sancta Anna lingua mutorum , ora.

Sancta Anna auris surdorum , ora.

Sancta Anna consolatrix afflictorum ,
ora pro nobis.

Sancta Anna auxiliatrix omnium ad te
clamantium , intercede pro nobis.

Agnus Dei , qui tollis peccata mundi ,
parce nobis , Domine.

Agnus Dei , qui tollis peccata mundi ,
exaudi nos , Domine.

Agnus Dei , qui tollis peccata mundi ,
miserere nobis.

ÿ. Dilexit Dominus sanctam Annam,

℞. Et amator factus est formæ illius.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus , qui
beatam Annam in genitricis Unigeniti
tui matrem eligere dignatus es : con-
cede propitius , ut qui ejus commemo-

rationem fideli devotione recolimus ,
 ipsius meritis æternæ vitæ suffragia con-
 sequamur : Per Christum , etc.

A LA PROCESSION.

O salutaris Hostia ,
 Quæ cœli pandis ostium ;
 Bella premunt hostilia ,
 Da robur , fer auxilium :

Hymne , Pange , lingua , *ci-après* ,
page 140.

A LA STATION.

Ant. Suscepit Deus Israel puerum
 suum , recordatus misericordiæ suæ ,
 sicut locutus est ad patres nostros Abra-
 ham et semini ejus in secula.

ÿ. Recordatus est Dominus miseri-
 cordiæ suæ ,

℞. Et veritatis suæ domui Israel.

Oraison. Deus , qui beatis Joachim et
 Annæ tantam gratiam conferre digna-
 tus es , ut ex eis unigeniti Filii tui mater
 nasceretur : concede propitius , ut quo-
 rum memoriam celebramus , eorum
 precibus promissam in Christo salutem
 consequamur : Per eundem.

Le reste , comme à la page 141.

HYMNES

POUR LES

FÊTES DE LA CONFRÈRE.

POUR S. SIMON ET S. JUDE.

HYMNE.

QUEM misit in terras Deus ,
 Ut morte nos servet suâ ,
 Amoris hic fidos sui
 Vos eligit vicarios.

Occisus Agnus à lupis ,
 Vos misit agnos ad lupos :
 Mores ferinos exuunt ,
 Agni repentè de lupis.

Quæ victimarum cædibus
 Tellus madebat impiis ,
 Vestris eam sudoribus ,
 Vestro piastis sanguine.

Hoc rore facta pinguior ,
 Quot illa fructus protulit !
 Quæ , quanta surrexit seges !
 Et ista nos seges sumus ,

Quam si bonus respexeris,
 Qui das rigatis crescere;
 Frumenta nos cœlestibus
 Matura condes horreis.

Uni sit et trino Deo
 Suprema laus, summum decus,
 De nocte qui nos ad suæ
 Lumen vocavit gloriæ.

Amen.

ÿ. Pro patribus tuis nati sunt tibi
 filii.

℞. Constitues eos principes super
 omnem terram.

Ant. In fundamentis civitatis sanctæ
 Jerusalem nomina duodecim Apostolo-
 rum Agni: et lucerna ejus est Agnus.

Oraison. Deus, qui nos per beatos
 Apostolos tuos, ad agnitionem tui no-
 minis venire tribuisti; da nobis sanc-
 torum tuorum Simonis et Judæ preci-
 bus, ut quod fides cognoscit, spes de-
 sideret et caritas apprehendat: Per
 Dominum nostrum Jesum Christum
 Filium tuum, qui tecum vivit, etc.

POUR LA PRÉSENTATION DE LA
SAINTE VIERGE.

HYMNE.

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper Virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud ave
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces,
Qui pro nobis natus
Tulit esse tuus.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum;

Ut videntes Jesum ,
Semper collætetur.

Sit laus tibi , Christe ,
Cujus Virgo parens ;
Laus par sit et Patri ;
Sit par tibi , Flamen. Amen.

ÿ. Sanctificavit tabernaculum suum
Altissimus.

R). Deus in medio ejus.

Ant. Manus Domini confortavit te ,
et ideò eris benedicta in æternum.

Oraison. Deus , qui beatam Mariam
semper Virginem Spiritûs sancti habi-
taculum , in templo præsentari voluisti ;
præsta , quæsumus , ut , ejus interces-
sione , in templo gloriæ tuæ præsen-
tari mereamur : Per Dominum.... in
unitate.

POUR LA CIRCONCISION DE N. S.

HYMNE.

VICTIS sibi cognomina
Sumant tyranni gentibus :
Tu , Christe , quantò dignius
Ab his capis quos liberas !
Non alterum mortalibus
Ægris quod invocent datum ,

Resurgerent quo mortui,
Perenne per quod viverent.

Tanti quod illi constitit,
Toto quod emptum sanguine,
Nostro-ne, rursùm crimine
Insana gens delebimus?

Sacro pati pro nomine,
Summi sit instar muneris:
Amara nou mors ampliùs,
Fit mors per hoc amabilis.

Tu qui vocari sustines,
Jesu, salus mortalium,
Audi vocantes nos, tuo
Qui gloriamur nomine.

Qui natus es de Virgine,
Jesu, tibi sit gloria,
Cum Patre, cumque Spiritu,
In sempiterna secula. Amen.

✠. Confitebor nomini tuo, Domine,
℟. Quoniam bonum est.

Ant. Vitam æternam dedit nobis
Deus: et hæc vita in Filio ejus est; ut
sciatis quoniam vitam habetis æternam,
qui creditis in nomine Filii Dei.

Oraison. Deus, qui pro nobis homo
factus, hodiernâ die circumcidi, et
Salvatoris nomen accipere voluisti;
concede propitius, ut carnis renun-
tiantes operibus, salutis æternæ præ-

mium per invocationem sancti tui nominis consequamur : Qui vivis et regnas , etc.

POUR LA FÊTE DU S. SACREMENT.

HYMNE.

PANGE , lingua , gloriosi
 Corporis mysterium ,
 Sanguinisque pretiosi ,
 Quem in mundi pretium ,
 Fructus ventris generosi ,
 Rex effudit gentium.

Nobis datus , nobis natus ,
 Ex intacta Virgine ,
 Et in mundo conversatus ,
 Sparso verbi semine ,
 Sui moras incolatûs ,
 Miro clausit ordine.

In supremæ nocte cœnæ ,
 Recumbens cum fratribus ,
 Observatâ lege plenè
 Cibis in legalibus ,
 Cibum turbæ duodenæ
 Se dat suis manibus.

Verbum caro , panem verum ;
 Verbo carnem efficit :
 Fitque sanguis Christi merum ;
 Et si sensus deficit ,

Ad firmandum cor sincerum
Sola fides sufficit.

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui,
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui :
Præstet fides supplementum,
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio ;
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

ÿ. Filii tui sicut novellæ olivarum,
℞. In circuitu mensæ tuæ.

Ant. Ego dispono vobis, sicut dispo-
suit mihi Pater meus regnum ; ut edatis
et bibatis super mensam meam in regno
meo. Alleluia.

Oraison. Deus, qui nobis sub Sacra-
mento mirabili, passionis tuæ memo-
riam reliquisti ; tribue, quæsumus, ita
nos corporis et sanguinis tui sacra mys-
teria venerari, ut redemptionis tuæ
fructum in nobis jugiter sentiamus :
Qui vivis.

ORAIIONS VOTIVES.

De la Sainte Vierge.

CONCEDE nos famulos tuos, quæsumus, Domine Deus, perpetuâ mentis et corporis sanitate gaudere; et gloriosâ beatæ Mariæ semper virginis intercessionem, à præsentî liberari tristitiâ, et æternâ perfrui lætitiâ: Per Dominum, etc.

Pour l'Eglise.

Ecclesiæ tuæ, quæsumus, Domine, preces placatus admitte, ut destructis adversitatibus et erroribus universis, securâ tibi serviat libertate: Per Dominum nostrum, etc.

Pour tous les Ordres de l'Eglise.

Omnipotens sempiternæ Deus, cujus Spiritu totum Corpus Ecclesiæ sanctificatur et regitur; exaudi nos pro universis ordinibus supplicantes; ut gratiæ tuæ munere, ab omnibus tibi gradibus fideliter serviatur: Per Dominum... in unitate ejusdem.

Pour le Pape.

Deus , omnium fidelium pastor et rector , famulum tuum *N.* quem Pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti , propitius respice : da ei , quæsumus , verbo et exemplo , quibus præest , proficere ; ut ad vitam , unâ cum grege sibi credito , perveniat sempiternam : Per Dominum , etc.

Pour le Roi.

Quæsumus , omnipotens Deus , ut famulus tuus Rex noster *N.* qui tuâ miseratione , suscepit regni gubernacula , virtutum etiam omnium percipiat incrementa ; quibus decenter ornatus , vitiorum monstra devitare [hostes superare] , et ad te , qui via , veritas , et vita es , gratiosus valeat pervenire : Qui vivis , etc.

Pour la Paix.

Deus , à quo sancta desideria , recta consilia , et justa sunt opera ; da servis tuis illam , quam mundus dare non potest , pacem : ut et corda nostra mandatis tuis dedita , et hostium sublatâ formidine , tempora sint tuâ protectione tranquilla ; Per Dominum , etc.

*Pour ceux qui se recommandent
aux Prières de la Confrérie.*

Deus, qui caritatis dona, per gratiam sancti Spiritûs, fidelium cordibus infudisti; da famulis et famulabus tuis, pro quibus tuam deprecamur clementiam, salutem mentis et corporis: ut te totâ virtute diligant; et quæ tibi placita sunt, totâ dilectione perficiant: Per Dominum... in unitate ejusdem.

Pour ceux qui sont en voyage.

Deus infinitæ misericordiæ, et majestatis immensæ, quem nec spatia locorum, nec intervalla temporum ab his quos tueris abjungunt: adesto supplicationibus nostris, et viam famulorum tuorum in salutis tuæ prosperitate dispone: ut, inter omnes viæ et vitæ hujus varietates, tuo semper protegantur auxilio: Per Dominum, etc.

Pour les Bienfaiteurs.

Miserere, quæsumus, Domine, animabus benefactorum nostrorum vivorum et defunctorum; ut de beneficiis quæ nobis largiti sunt in terris,

præmia æterna consequantur in cœlis :
Per Dominum, etc.

En temps de peste et de famine.

Da nobis, quæsumus, Domine, piæ
supplicationis effectum, et pestilen-
tiam, famemque propitiatus averte :
ut mortalium corda cognoscant, et te
indignante talia flagella prodire, et te
miserante cessare. Per Dominum nos-
trum, etc.

PRIÈRES

*Pour les Confrères décédés et les
Bienfaiteurs de la Confrérie.*

PSAUME 129.

DE profundis clamavi ad te, Domine; * Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes * in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine; * Domine, quis sustinebit?

Quia apud te propitiatio est; * et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus: * speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem * speret Israel in Domino;

Quia apud Dominum misericordia, * et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel * ex omnibus iniquitatibus ejus.

Requiem æternam dona eis, Domine, * et lux perpetua luceat eis.

ÿ. A porta inferi,

R. Erue, Domine, animas eorum;

ÿ. Requiescant in pace.

R). Amen.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam,

R). Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS.

DEUS, veniæ largitor, et humanæ salutis amator : quæsumus clementiam tuam, ut nostræ congregationis fratres, propinquos, et benefactores, qui ex hoc seculo transierunt, beatâ Mariâ semper virgine intercedente, cum omnibus Sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas : Per Dominum, etc.

Pour un Prêtre défunt.

Deus, qui inter ministros et dispensatores mysteriorum tuorum famulum tuum N. ad sacrificandum tibi hostiam laudis elegisti ; te supplices exoramus, ut eum à carnis vinculis absolutum, cum iis qui benè ministraverint, partem recipere, et in gaudium tuum facias introire : Per Dominum, etc.

Pour un Défunt laïque.

Inclina, Domine, aurem tuam ad preces nostras, quibus misericordiam tuam supplices deprecamur ; ut ani-

mam famuli tui *N.* quam de hoc seculo migrare jussisti , in pacis ac lucis regione constituas , et Sanctorum tuorum jubeas esse consortem : Per Dominum , etc.

Pour une Défunte.

Quæsumus , Domine , pro tua pietate , miserere animæ famulæ tuæ *N.* et à contagiis mortalitatis exutam , in æternæ salvationis partem restitue ; Per Dominum , etc.

Pour le jour de l'Anniversaire.

Deus indulgentiarum , Domine , da animæ famuli tui *N.* (ou famulæ tuæ *N.*) cujus anniversarium depositionis diem commemoramus , refrigerii sedem , quietis beatitudinem , et luminis claritatem : Per Dominum , etc.

Pour tous les Défunts.

Fidelium , Deus , omnium conditor et redemptor , animabus famulorum , famularumque tuarum , remissionem cunctorum tribue peccatorum ; ut indulgentiam , quam semper optaverunt , piis supplicationibus consequantur : Qui vivis , etc.

PRIÈRES

DE LA CONFRÉRIE.

Au commencement des Assemblées.

HYMNE.

VENI, creator Spiritus;
 Mentes tuorum visita;
 Imple supernâ gratiâ
 Quæ tu creasti pectora:
 Qui Paracletus diceris,
 Donum Dei altissimi,
 Fons vivus, ignis, caritas,
 Et spiritalis unctio.
 Tu septiformis munere,
 Dextræ Dei tu digitus,
 Tu ritè promissum Patris,
 Sermone ditans guttura.
 Accende lumen sensibus;
 Infunde amorem cordibus;
 Infirma nostri corporis,
 Virtute firmans perpeti.
 Hostem repellas longiùs,
 Pacemque dones protinùs:

Ductore sic te prævio ,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem ,
Noscamus atque Filium ,
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Sit laus Patri, laus Filio :
Par sit tibi laus, Spiritus,
Afflante quo mentes sacris
Lucent et ardent ignibus. Amen.

Ant. Veni, sancte Spiritus, reple
tuorum corda fidelium, et tui amoris
in eis ignem accende.

ÿ. Emitte Spiritum tuum, et crea-
buntur ;

R). Et renovabis faciem terræ.

ÿ. Memento Congregationis tuæ ,

R). Quam possedisti ab initio.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam ;

R). Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

MENTES nostras, quæsumus, Domine,
lumine tuæ claritatis illustra, ut videre
possimus quæ agenda sunt, et quæ recta
sunt, agere valeamus.

Deus, qui corda fidelium sancti Spi-
ritûs illustratione docuisti ; da nobis in
eodem Spiritu recta sapere, et de ejus
semper consolatione gaudere.

Deus, cui omne cor patet, et omnis voluntas loquitur, et quem nullum latet secretam; purifica, per infusionem sancti Spiritus, cogitationes cordis nostri, ut te perfectè diligere, et dignè laudare mereamur: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, in unitate ejusdem Spiritus sancti, Deus, per omnia secula seculorum. R. Amen.

*Après les Réceptions ou l'élection
des Officiers.*

CANTIQUE D'ACTION DE GRACES.

TE Deum laudamus, * te Dominum
confitemur.

Te æternum Patrem: * omnis terra
veneratur.

Tibi omnes Angeli; * tibi cœli et uni-
versæ Potestates;

Tibi Cherubim et Seraphim * inces-
sabili voce proclamant:

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus *
Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra * majestatis
gloriæ tuæ.

Te gloriosus * Apostolorum chorus.

Te Prophetarum * laudabilis nu-
merus.

Te Martyrum candidatus * laudat exercitus.

Te per orbem terrarum * sancta confitetur Ecclesia.

Patrem * immensæ majestatis.

Venerandum tuum verum * et unicum Filium.

Sanctum quoque * Paracletum Spiritum.

Tu rex * gloriæ, Christe :

Tu Patris * sempiternus es Filius.

Tu, ad liberandum suscepturus hominem, * non horruisti Virginis uterum.

Tu devicto morti aculeo, * aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes, * in gloria Patris.

Judex crederis * esse venturus.

Te ergo quæsumus, famulis tuis subveni, * quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac * cum Sanctis tuis gloriâ munerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, * et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, * et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies * benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in seculum, * et in seculum seculi.

Dignare, Domine, die isto, * sine peccato nos custodire.

Miserere nostrî, Domine, * miserere nostrî.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, * quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi; * non confundar in æternum.

ÿ. Benedicamus Patrem, et Filium; cum sancto Spiritu;

ñ. Laudemus et superexaltemus eum in secula.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam;

ñ. Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

DEUS, cujus misericordiæ non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus: piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes; ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas; Per Dominum.

A l'issue des Assemblées particulières des Officiers.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.

Pater noster, etc.

ÿ. Et ne nos inducas in tentationem ;
 R). Sed libera nos à malo.

ÿ. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.

R). A templo sancto tuo quod est in Jerusalem.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam ;

R). Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

PRÆTENDE, Domine, famulis tuis dexteram cœlestis auxilii ; ut te toto corde perquirant, et quæ dignè postulant, consequi mereantur : Per Dominum nostrum, etc.

RÈGLEMENTS

DE LA CONFRÉRIE

DE SAINTE ANNE,

ÉTABLIE

Dans l'Eglise Notre-Dame du
Caur.

STATUTS DE LA CONFRÉRIE
A l'usage des Assemblées particulières
des Officiers.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.

RÈGLEMENTS
DE LA CONFRÉRIE

DE SAINT ANNE

Dans l'Eglise Notre-Dame de
Sainte Anne

RÈGLEMENTS

DE LA CONFRÉRIE

DE SAINTE ANNE.

Du 20 mai 1833.

ARTICLE 1.^{er}

TOUTES les personnes de l'un et de l'autre sexe, pourront être reçues en la Confrérie de la glorieuse sainte Anne, établie dans l'église Notre-Dame du Taur, pourvu qu'elles soient de bonnes vie et mœurs, et reconnues professer la religion catholique, apostolique et romaine, et par là, leur ouvrir le chemin pour gagner les indulgences accordées à la Confrérie par notre saint Père le Pape.

ART. 2.

Ceux qui voudront se faire recevoir en formeront la demande au Syndic, lequel la communiquera aux Bailes, qui, après en avoir référé à M. le Curé, rejetteront ou admettront le candidat, sans qu'il soit besoin d'une assemblée générale. Si la personne est admise, le jour de la réception lui sera indiqué par le Syndic.

ART. 3.

Toutes les réceptions seront faites par M. le Curé, et, en cas d'absence, par M. le Vicaire, à la chapelle Sainte-Anne. Les personnes admises y seront conduites, tenant un cierge à la main, par les Bailes et les confrères présents à suite de convocation spéciale, où étant au pied de l'autel, après avoir dit le *Veni Creator*, ils promettent d'observer les présents réglemens, et faire leurs

efforts pour gagner les Indulgences accordées à la Confrérie.

ART. 4.

Il sera perçu pour chaque réception, savoir : *trois francs* pour les hommes, et *un franc cinquante centimes* pour les femmes; en outre, il sera payé chaque année, le jour de la fête, un franc cinquante centimes par chaque confrère, et un franc par chaque confréresse.

ART. 5.

Il sera nommé chaque année, en assemblée générale, et au scrutin secret, sept officiers, savoir,

Un Syndic,

Un Trésorier,

Un Receveur,

Un Secrétaire,

Deux Auditeurs des comptes,

Un Sacristain,

Et un Conseil composé de sept membres.

Ces nominations auront lieu dans le courant du mois de mai de chaque année, et les Officiers seront installés avant la Messe de Paroisse du Dimanche qui suivra les nominations.

ART. 6.

De suite après l'installation des nouveaux Bailes, les sortants rendront leur compte de gestion, lequel sera communiqué aux confrères en assemblée générale, qui aura lieu avant la célébration de la fête, et dans laquelle assemblée seront fixées les dépenses à faire pour la célébration de ladite fête.

ART. 7.

Le Conseil, composé de sept membres, réuni aux sept Officiers de la Confrérie, en formeront l'administration. En conséquence, toute proposition dans l'intérêt de la Confrérie,

ainsi que toutes dépenses, quelles qu'elles soient, seront soumises à la dite administration; et la délibération par elle prise sur cet objet, pourra être exécutée sans le concours de tous les confrères, si la dépense ne s'élève pas à plus de cinquante francs; dans tout autre cas, la proposition sera soumise à une assemblée générale.

ART. 8.

La fête sera célébrée le Dimanche qui suivra le jour de sainte Anne, lorsqu'il se rencontrera un jour ouvrable.

ART. 9.

Le jour de la fête, tous les confrères et confrères sont tenus d'assister à la Messe qui sera célébrée en l'honneur de sainte Anne, ainsi qu'aux offices du soir, et d'avoir un cierge pour la procession. Ils ne peuvent non plus se dispenser d'assister aux offices et à la

bénédiction qui ont lieu, la veille de la célébration, à la chapelle de Sainte-Anne.

ART. 10.

Chaque année, le lendemain de la fête, il sera célébré une Messe de *Requiem* pour le repos de l'âme des confrères et confrèreses décédés, à laquelle on est rigoureusement tenu d'assister.

ART. 11.

Si un confrère ou une confrèresse vient à décéder, dès qu'on en sera instruit, on dira un *De profundis* ou un *Pater* pour le repos de son âme; et le jour de sa sépulture, si c'est un confrère, dix hommes de la Confrérie, désignés par le Syndic, et par rang de réception, assisteront à son enterrement sans pouvoir s'en dispenser, excepté le cas de maladie légalement constaté, laissant néanmoins la faculté de se faire rempla-

cer par un confrère ; si c'est une confréresse, quatre confrères et six confréresses seront également désignés par le Syndic, savoir, quatre confrères pour porter les flambeaux, et six confréresses pour porter le drap, sous les mêmes obligations personnelles.

ART. 12.

Chaque année, tous les confrères et confréresses seront tenus d'assister à la procession de la Fête-Dieu de la paroisse, un cierge à la main, sauf le cas de maladie.

ART. 13.

Si un confrère ou confréresse, par dévotion ou attachement à la Confrérie, faisait un legs de cinquante francs en sa faveur, la moitié de la Confrérie assisterait à son enterrement ; si le legs est de cent francs et au-dessus, toute la Confrérie y assistera.

ART. 14.

Il sera nommé un Mande pour le service de la Confrérie.

VERNHES, Curé, } *Signés*
 DUPUY, Secrétaire, } *au registre.*

OFFICIERS

DE LA CONTRÉE

POUR L'ANNÉE 1837.

MM.

BUISSAS, Curé du Taur, *Président.*

TURIES, agréé au tribunal de commerce, *Syndic.*

VIGUIÉ, capitaine, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, *Trésorier.*

MERLE, propriétaire, *Receveur.*

POUGÉS fils, propriétaire, *Secrétaire.*

SARRAUTE, négociant, *Auditeur des comptes.*

GUITARD, professeur, *Auditeur des comptes.*

BOUFFARTIGUE aîné, tailleur, *Sacristain.*



MEMBRES DU CONSEIL.

MM.

- TORTE-OSTALET, banquier.
 MALEVIGNE aîné, pharmacien.
 BOUFFARTIGUE cadet, tailleur.
 DUPUY, pharmacien.
 DE LAGORRÉ, chevalier de Saint-Louis.
 SAINTE-MARIE, négociant.
 MONTÉGUT, chirurgien.



TABLE

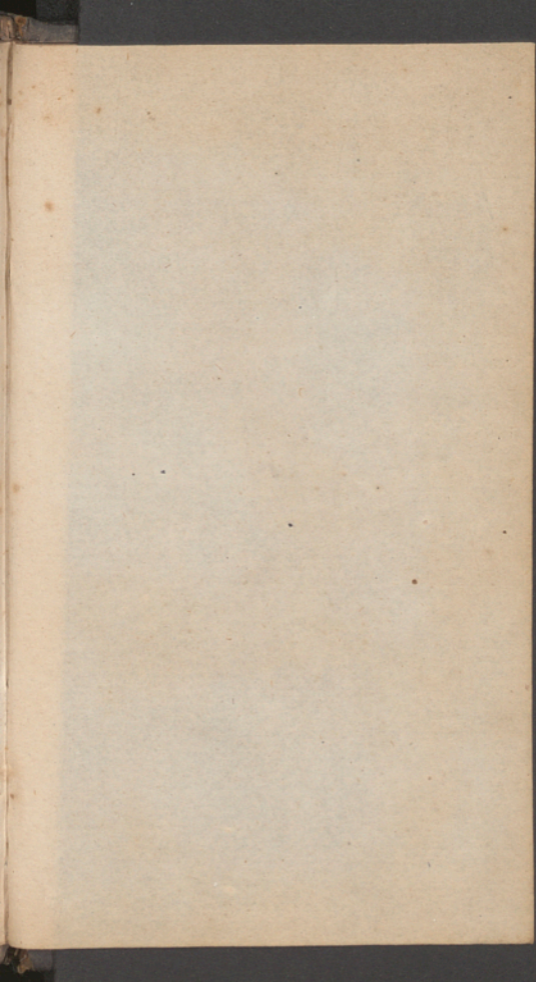
DU CONTENU EN CE LIVRE.

| | Pages |
|---|--------------|
| A la glorieuse sainte Anne..... | 3 |
| Indulgences accordées à la Confrérie.. | 8 |
| La vie de sainte Anne..... | 25 |
| Réflexions morales sur la vie de sainte Anne..... | 45 |
| Pratiques de dévotion pour les Confrè- res..... | 57 |
| Les sept Allégresses de sainte Anne.. | 67 |
| La sainte Messe..... | 73 |
| Vêpres de sainte Anne..... | 121 |
| Litanies de sainte Anne..... | 131 |
| A la Procession..... | 134 |
| Hymnes des Fêtes de la Confrérie.... | 135 |
| Pour saint Simon et saint Jude.... | <i>ibid.</i> |
| Pour la Présentation de la sainte Vierge. <i>Ave, maris stella</i> | 137 |
| Pour la Circoncision de Notre-Sei- gneur..... | 138 |
| Pour la Fête du saint Sacrement. <i>Pange lingua</i> | 140 |

| | Pages |
|--|--------------|
| Oraisons votives..... | 142 |
| Prières pour les Confrères décédés et pour les Bienfaiteurs de la Con- frérie..... | 146 |
| Prières de la Confrérie..... | 149 |
| Au commencement des Assemblées. <i>Veni creator</i> , etc..... | <i>ibid.</i> |
| Après les Réceptions ou l'élection des Officiers. <i>Te Deum</i> , etc..... | 151 |
| A l'issue des Assemblées particulières des Officiers..... | 154 |
| Règlements de la Confrérie de sainte Anne..... | 155 |

FIN.





| | |
|--|-----|
| Ordonnance relative à la tenue des Assemblées | 141 |
| Précis pour les Conférences de l'Ordre et pour les Bénédictins de la Com- mune | 146 |
| Précis de la Constitution | 149 |
| Au commencement des Assemblées <i>Précis relatif, etc.</i> | 150 |
| Après les Réceptions ou l'Élection des Officiers. <i>Te Deum, etc.</i> | 151 |
| À l'issue des Assemblées particulières des Officiers | 154 |
| Établissement de la Communauté de sainte Anne | 155 |

FIN

